

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle à l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Thierry BUISSON, M. Michel CHAVOT, M. Eric COMMEAU, M. Georges LACOUR (arrivé 18h56 – II-2), M. Didier LAUBERAT, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP, M. Laurent SELVEZ (arrivé 19h30 – II-10)
M. CASSIER (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis BEAUDOT

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2024	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
3. Installation d'un nouveau conseiller communautaire	5
4. Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression d'emplois	5
5. Direction des ressources humaines - ajustement de l'organisation - création et suppression d'emplois	6
II – QUESTIONS FINANCIERES	7
1. Compte de gestion 2024 - Vote (pour tous les budgets)	7
2. Budget principal - Vote du compte administratif 2024	7
3. Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2024	7
4. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2024	7
5. Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2024	7
6. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du compte administratif 2024	7
7. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2024	7
8. Budget annexe Lotissement - Vote du compte administratif 2024	7
9. Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2024	7
10. Affectation des résultats 2024 (pour tous les budgets)	18
11. SANVIGNES-LES-MINES - Fonds de concours relatif à la reconstruction de la mairie	19
12. Budget principal - Vote du budget supplémentaire	21
13. Budget annexe Eau potable - Vote du budget supplémentaire	21
14. Budget annexe Assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire	21
15. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire	21
16. Budget annexe Lotissements - Vote du budget supplémentaire	21
17. Budget annexe ZAEC - Vote du budget supplémentaire	21
18. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire	21
19. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire	21
20. Mise à jour des AP/CP	25
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	27
1. LE CREUSOT - Travaux d'aménagement de la Place Schneider - Autorisation de signature d'une modification N° 1 au marché n° 2403701PAP	27
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	27
1. Technopôle Sud Bourgogne hub&go - mise à jour de la tarification	27
2. Solidarité Services - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application	28
3. Enseignement supérieur - Attribution de subvention à des projets étudiants	28
4. LE CREUSOT INITIATIVES - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	29
5. Association E.#.T Institute (CMQ-E ITIP) - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025	30
6. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau	31
7. Association Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025	32

8. Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025	32
9. Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	33
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
1. Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux	34
2. Prescription de la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal	34
3. Déclaration de projet de Marmagne emportant mise en compatibilité du PLUi - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale	35
4. Adoption de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal.....	35
5. CAUE - Convention d'objectifs 2025 - Autorisation de signature	36
6. Lancement d'un appel à projets - Challenge innovation	36
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	37
1. Lancement d'un appel à projet " Moins de déchets, ici c'est possible ! " 2025	37
2. Usine de Torcy - Convention de gestion des communs	38
3. MONTCEAU-LES-MINES - Recyclerie - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt	39
4. Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif - année 2025	39
5. Agence de l'Eau Loire Bretagne - Convention de reversement de la redevance pour la consommation d'eau potable	41
6. Barrage de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal : Travaux sur les équipements électromécaniques - Signature d'une modification n°3 au marché n°23003PRP pour le lot 2	41
7. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2025 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2025	41
8. Ressources en eau - Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027 - Autorisation de signature	42
9. Ressources en eau - Accord de Territoire Bourbince 2022-2027 - Autorisation de signature de la seconde phase 2025-2027	42
10. Photovoltaïque au sol - Document cadre départemental - Consultation du Préfet.....	42
VII - PROXIMITE	43
1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux	43
2. Participation à l'Appel à Initiative Privé (AIP) lancé par le SYDESL pour le déploiement des bornes IRVE	44

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Denis BEAUDOT est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, ce Conseil du mois d'avril est traditionnellement consacré, comme vous le savez, et en grande partie à l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs, ainsi qu'à la proposition des budgets supplémentaires pour l'année en cours. Malgré les incertitudes inédites qui pesaient sur le budget 2025 puisque pour la première fois, nous n'avions pas de Loi de finances adoptée par le Parlement, nous avons fait le choix de valider notre budget pour l'année 2025. Nous l'avons fait et bien fait. Cela nous permettant de disposer des moyens d'agir le plus rapidement possible et de poursuivre les projets nécessaires et utiles pour le territoire. Aujourd'hui, c'est l'heure du bilan de l'année 2024 au travers des comptes de gestion et administratifs. Et, comme vous pourrez le constater lors de la présentation qui va être faite par le premier vice-président, ils seront, ces comptes, satisfaisants, voire très satisfaisants.

En effet, sans entrer dans les détails que Daniel MEUNIER présentera, les 3 indicateurs que nous étions fixés en début de mandat sont, comme le veut l'expression populaire, au vert. Le premier d'abord, sur le taux d'épargne brute, il se situe à 21,1%, lorsque la cible est d'être au-delà de 15%. Nous sommes à 21,1%. Ce taux est donc satisfaisant et il est même en progression de près de 13% par rapport à l'année 2023. Le 2^{ème} sur l'épargne nette. Elle est, cette épargne nette, de 10,7 millions d'euros, lorsque nous nous sommes fixé un plancher à 4 000 000 d'euros, rappelez-vous et que cette épargne nette, elle était de moins de 9 000 000 d'euros l'année dernière. Là aussi, le sérieux de notre action se traduit dans les chiffres. En effet, ces 2 indicateurs sont le fruit d'une maîtrise de dépenses de fonctionnement et d'un niveau de recettes satisfaisant. Et c'est bien parce que nous avons une vision de là où nous souhaitons amener le territoire, une ambition de ce sur quoi nous voulons investir, que nous nous en sommes donné les moyens, le tout en préservant l'avenir et en garantissant la capacité d'agir de la Communauté Urbaine. Si nous ne l'avions pas fait, alors aujourd'hui nos ratios ne seraient pas les mêmes et nous serions, à l'heure qu'il est, ici, en train de décider quelle politique publique arrêter ou bien encore quel investissement d'avenir abandonner pour notre territoire et ses habitants. C'est ça, la réalité. Tel n'est pas le cas, bien au contraire. Le 3^{ème} indicateur fixé, la capacité de désendettement de la Communauté. Elle s'établit à 4,4 années. Soit une baisse par rapport à 2020, et bien loin du seuil d'alerte établi, comme vous le savez, entre 10, 11 ans, 12 ans. Alors, alors même que nous avons tenu le cap de notre action et que nous avons amplifié notre niveau d'investissement très élevé : 4,4 années. C'est très faible. Le niveau d'investissement s'établit à 21 000 000 en 2024. Uniquement sur le budget principal. Et avec un taux de réalisation de 75% si on inclut le reste à réaliser. Donc, depuis le début du mandat, c'est un cumul de 90 000 000 d'euros qui ont été investis sur le budget principal et 123 000 000, tous budgets confondus, au service du territoire, de son avenir et de ses habitants.

Vous le voyez, chers collègues, notre engagement se traduit concrètement et se mesure dans les données budgétaires de notre collectivité. Les chiffres sont là, ils le démontrent. Ce sens de l'action est guidé par la volonté que notre territoire soit au rendez-vous de toutes les transformations qui sont à l'œuvre. On peut évoquer les transformations environnementales, économiques, digitales, mais aussi sociales. En cela, les 15 jours écoulés viennent une nouvelle fois l'illustrer parfaitement. Notamment au travers de la participation de nos collègues, Évelyne COUILLEROT, Jean-François JAUNET au BIM World à Paris sur les enjeux d'intelligence artificielle appliqués aux territoires. Également par notre présence au forum InCyber Europe à Lille, au cours duquel a été annoncé aux 20 000 participants l'organisation du premier forum InCyber des territoires, ici, sur Le Creusot Montceau. Ou bien encore avec l'organisation ce mardi de l'événement Innov'insertion CUCM qui a réuni des centaines de participants autour de l'insertion et de l'innovation sociale, Innov'insertion CUCM saluée à l'unanimité par tous les participants, par tous les acteurs, comme étant vraiment une démarche innovante. Tout cela démontre que nous marquons sans relâche notre volonté que notre territoire soit au rendez-vous de son avenir pour les 20 prochaines années avec et pour celles et ceux qui le constituent et le font vivre.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire, en vous remerciant de votre attention, en introduction de notre conseil avant l'examen des délibérations. Mais ça me paraissait important de vous donner ces chiffres, ces indicateurs que le premier vice-président donnera tout à l'heure bien entendu lors de la présentation des comptes administratifs.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2024

M. le Président.- Et nous passons donc à l'examen de la première délibération qui est l'adoption du procès-verbal du Conseil du 19 février. Est-ce qu'il appelle des remarques ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Compte rendu des décisions en application de l'article L 5211.10 du Code général des collectivités. Là il s'agit de prendre acte, simplement. Est-ce qu'il y a des remarques avant la prise d'actes ? Non pas de remarque, nous prenons acte unanimement, je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

3. Installation d'un nouveau conseiller communautaire

M. le Président.- Nous allons ensuite passer à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire. Monsieur Fabrice VESVRE. Je l'avais annoncé la dernière fois, voilà. En lui souhaitant la bienvenue. Le maire de Saint-Eusèbe. Bienvenue dans cette Assemblée.

Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la désignation de Monsieur Fabrice VESVRES en tant que conseiller communautaire.*

Observations : Prise d'acte.

4. Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression d'emplois

M. le Président.- Sans présentation, la mise à jour du tableau des effectifs, c'est quelque chose que nous faisons habituellement. Est-ce qu'il y a des remarques avant le vote ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Ah oui. Ah oui ? C'est pour ? Merci. J'ai vu des mains qui s'étaient levées au moment du contre, il y en a qui sont partis avant, le Starter.

Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- D'adopter la suppression des emplois inscrits dans le tableau ci-dessous :

GRADE	NB	EMPLOI OCCUPE	MOTIF	DATE EFFET SUPPRESSION
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Agent d'accueil et d'information - DLMG	Réorganisation	01/05/2025
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Agent de gestion patrimoniale - DLMG	Réorganisation	01/05/2025
Ingénieur principal	1	Chargé de mission Direction Générale	Réorganisation	01/05/2025
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Assistant de gestion des ressources humaines	Réorganisation	01/05/2025

- De mettre à jour le tableau des effectifs.

Observations : Adoption à l'unanimité

5. Direction des ressources humaines - ajustement de l'organisation - création et suppression d'emplois

M. le Président.- Direction, toujours des ressources humaines, l'ajustement de l'organisation, création, suppression d'emplois. Pareil, sans présentation. Même vote ? Même vote pour tout le monde, merci unanimité.

Direction des ressources humaines - ajustement de l'organisation - création et suppression d'emplois

Le conseil décide :

- de supprimer, à compter du 01/05/2025, l'emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences relevant de la catégorie B de la filière administrative et de créer, à compter du 01/05/2025, un emploi permanent, à temps complet, de Chargé de gestion emploi et compétences relevant des catégories C et B de la filière administrative, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- de créer, à compter du 01/05/2025, un emploi de Chargé de gestion emploi et compétences, emploi permanent à temps complet, relevant des catégories C et B de la filière administrative, sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe et de supprimer en conséquence, à compter du 01/05/2025, l'emploi d'assistant de gestion ressources humaines relevant de la catégorie C de la filière administrative,
- de créer, à compter du 01/05/2025, pour une période d'un an, un emploi non permanent d'Assistant ressources humaines, à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière administrative sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur la base d'un accroissement temporaire d'activité,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de candidats titulaires dans le cadre de vacances d'emplois,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Compte de gestion 2024 - Vote (pour tous les budgets)

M. le Président.- Nous passons maintenant aux questions financières. Gros chapitre Monsieur le Premier vice-président, on commence par le compte de gestion 2024 donc, qui est le compte de gestion du comptable du Trésor public.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, bien, merci Monsieur le Président. Donc on va attaquer une longue litanie de chiffres. J'espère que vous tiendrez le coup jusqu'au bout du déroulé. Ce compte de gestion effectivement qui est établi par le comptable est totalement conforme au compte administratif de la Communauté. L'exécution se présente ainsi avec, après prise en compte des restes à réaliser. Nous retrouverons bien entendu toutes ces sommes dans l'affectation des résultats en section de fonctionnement, quelques points après. En fonctionnement pour le budget principal, 19 398 255,88 euros et moins 9 025 395,70 euros en investissement. Pour le budget eau potable, en fonctionnement, 3 503 031,94 euros et en investissement 628 107,42 euros. Pour le budget assainissement collectif, un montant de 670 383,51 euros et en investissement, 1 173 558,29 euros. Pour le budget assainissement non collectif, 238 816,73 euros en fonctionnement et 22 992,97 euros en investissement. Pour le budget transport, en fonctionnement, 4 110 139,29 euros et en investissement, 1 453 842,96 euros. Pour le budget annexe Zones d'activités économiques commerciales, en fonctionnement 579 255,89 euros et en investissement, moins 1 161 625,91 euros. Pour le budget Coriolis en investissement moins 2 222 741,62 euros. Et pour le budget Lotissement en investissement 446 051,29 euros. Voilà, donc le bilan du compte de gestion 2024 établi par le comptable et encore une fois conforme à notre compte administratif.

M. le Président.- Alors je suppose qu'on va passer tout de suite au vote puisqu'il s'agit du compte du comptable, contrairement aux comptes administratifs. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Compte de gestion 2024 - Vote (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- D'adopter le compte de gestion 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget principal - Vote du compte administratif 2024

3. Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2024

4. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2024

5. Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2024

6. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du compte administratif 2024

7. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2024

8. Budget annexe Lotissement - Vote du compte administratif 2024

9. Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2024

M. le Président.- Et nous allons passer maintenant aux différents comptes administratifs. Donc je vais sortir de la salle et je vais laisser le premier vice-président vous présenter ces comptes administratifs et je rentrerai ensuite pour l'affectation des résultats.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, bien. Je pense que, pour notre Président, c'est une sortie un peu de longue durée. On va essayer de faire le plus court possible.

Je voudrais quand même, en préambule à la présentation de ces comptes administratifs et budgets supplémentaires, faire quelques remarques. Le Président a déjà évoqué plusieurs points que je reprendrai, et vous verrez que la présentation des différents comptes administratifs qui va vous être faite laisse apparaître, effectivement, comme cela a été évoqué, une situation budgétaire de notre collectivité qui nous rend et bien je dirai plus sereins. C'est le fruit, encore une fois, d'une gestion particulièrement saine, réfléchie et puis responsable de nos finances. Alors certes, les orientations et décisions drastiques de l'État dans la première approche de la Loi de finances 2025 ont été revues. Mais elles se conjuguent, pour le territoire avec des résultats positifs en matière d'appel à subventions et puis aussi des économies substantielles en fonctionnement. Qu'est-ce qu'on doit retenir dans ce paysage ? Tout d'abord, le fait que l'effort budgétaire demandé aux collectivités territoriales, qui était je vous le rappelle d'un montant initial de 5 milliards, a été ramené à 2,2 milliards d'euros. C'est un effort de plus faible proportion. Et puis aussi, élément important, est sorti des radars ce fameux fonds de précaution. Espérons qu'il soit sorti pour de bon. Il y a aussi la création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités d'un montant de 500 000 000 euros, qui a été reversé sur 3 ans. Et ça, effectivement, cela est acté. Il permettra de reverser à la collectivité 90% des recettes confisquées et les 10% restants abonderont le fonds de péréquation des ressources intercommunales. A cet instant, pour ce faire, il faut savoir que la collectivité doit être contributrice. Nous n'en n'avons encore pas la certitude et notre éligibilité reste encore à confirmer. Donc espérons-le fortement. Le gel de la TVA. Bon, le gel de la TVA, le montant après régularisation sera égal à celui de 2024, ce qui est aussi une bonne nouvelle. Le FCTVA, vous savez, le fond de compensation de la TVA, quant à lui, est maintenu à son taux de 16,40%, ce qui représente quand même pour la collectivité 185 000,00 euros en recettes de fonctionnement et 200 000,00 euros en investissement. Enfin, la DGF qui a été abondée de 150 000 000 d'euros à l'échelle nationale. Cette hausse va permettre d'alimenter à 50% les dotations de péréquation, les dotations de solidarité rurale et urbaine et elle viendra en compensation de la baisse de la DSIL. Vous savez, la dotation de soutien à l'investissement local. Et enfin, il y a la hausse de la CNRACL, vous savez, les cotisations employeur, même si elles diminuent d'un point, elle reste quand même de 3 points pendant 4 ans, mais cette hausse a été intégrée dans nos calculs. Alors qu'est-ce que ça donne tout cela pour les différents comptes administratifs ?

Je remercie d'ores et déjà les services qui cèdent à chaque fois à ma demande de présentation sous la forme d'un petit PowerPoint qui est joint à tous vos documents. Je les remercie vraiment, sincèrement, parce que ça permet d'avoir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension synthétique pour l'ensemble de ces budgets.

Alors, si vous vous référez à la diapositive, qui doit être la diapositive numéro 3 sur vos tablettes. Les dépenses réelles de fonctionnement au budget principal s'élèvent à 64 673 973 euros. C'est une consommation à hauteur de 92% du budget total voté. Elle présente une diminution de 0,45% par rapport au compte administratif 2023. Elle se décompose ainsi, 62 717 003 euros en dépenses réelles de fonctionnement et 1 956 970 euros en intérêt de dettes. Qu'est-ce que l'on retrouve dans ce compte administratif du budget principal ? Les charges à caractère général pour 27 012 074,76 euros. On retrouve là à l'intérieur la politique des déchets, la politique transport scolaire et signalisation, les dépenses de voirie, la défense incendie eau pluviale, l'économie et l'enseignement supérieur, la politique patrimoniale, l'habitat et l'urbanisme, les systèmes d'information et puis toutes les dépenses qui sont liées aux assurances, aux impôts et aux affaires foncières. Vous avez dans ce bilan, compte administratif budget principal, les charges de personnel pour 20 396 886,13 euros. Ce sont 32% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 1% par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique particulièrement par les différentes évolutions réglementaires. Le remplacement de nos agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite. Et puis la création de postes et de postes de saisonniers. Les atténuations de produits pour 8 046 059,96 euros. Qu'est-ce que nous avons dans ces atténuations de produits ? Ce sont les attributions de compensation et dotations de solidarité aux communes. Nous avons aussi le reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme communautaire. Et le versement de contribution au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fameux FPIC. Les autres charges de gestion courante pour 7 261 402,73 euros. Là, vous y retrouvez la contribution au Service départemental d'incendie et de secours qui s'est élevé à 4 054 217 euros. Tous les versements des subventions, mais je dirais de ces subventions les plus importantes. Vous avez effectivement le COS, vous avez Ecosphère, vous avez l'Office du tourisme communautaire, l'Université de Bourgogne et puis la participation de la CUCM à l'entretien des chemins ruraux. Des charges financières pour 1 956 969,89 euros, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. C'est l'augmentation des index et des taux variables, la contractualisation de nos emprunts nouveaux sur les 2 derniers exercices qui sont effectivement à des taux légèrement plus importants que la dette en cours d'extinction, et puis l'augmentation des intérêts à rembourser pour la dette basée sur les taux variables, donc de ce fait, le taux moyen de la dette de la collectivité au 31/12/2024 s'élève à 2,50%. Contre 2,35% l'année antérieure.

Voyons maintenant à la diapositive numéro 4 si vous continuez de suivre sur votre tablette les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024, qui s'élève à 81 943 502,55 euros et présente une légère augmentation de 2,1% par rapport à l'exercice précédent. C'est un montant qui évolue positivement. Il est quand même aussi la traduction de leviers fiscaux votés, à savoir l'actualisation des bases minimum de CFE. Nous avons l'évolution du coefficient multiplicateur de la TASCOM et puis la mise en place, si vous souvenez, de la taxe sur les friches commerciales, même si le montant perçu reste faible eu égard au nombre de friches recensées sur le territoire. Et là, à ses fins, nous aurons une analyse beaucoup plus fine et beaucoup plus approfondie sur l'année 2025. Des produits de service, donc à l'intérieur effectivement de ces recettes réelles de fonctionnement, vous avez les produits de service pour 1 591 382,90 euros. Là ce sont avant tout les remboursements du budget annexe transport au titre des charges de personnel, la redevance que nous versons dans le cadre de la DSP Très haut débit et puis toutes les recettes qui sont issues de la valorisation des déchets. Je note quand même que c'est une augmentation de 23% en 2024 en comparaison à l'exercice 2023, compte tenu de la mise en place de la nouvelle tarification des déchetteries. Les Impôts et taxes pour 27 093 635,93 euros. Là, ça représente 33% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité, en diminution de 0,1% par rapport à l'exercice 2023 avec bien entendu la réduction de 4% du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Les autres dotations restent stables par rapport à l'année précédente. La fiscalité locale pour 23 664 082,63 euros. Alors cette fiscalité, ces recettes fiscales, pardon, ont augmenté de 5,9% par rapport à l'exercice précédent pour 2 raisons principalement. Première raison, c'est l'actualisation des valeurs locatives. Les délibérations que nous avons adoptées lors du Conseil de décembre 2022 relatives à la mise à jour des cotisations minimales de la CFE, le relèvement du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales et puis la mise en place encore une fois, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, de la taxe sur les friches commerciales. S'agissant de la cotisation foncière des entreprises, le produit global présente une évolution de 10% pour atteindre en 2024 7,4 millions d'euros. Concernant la TASCOM, la taxe sur les friches, les surfaces, pardon les surfaces commerciales, l'augmentation du coefficient multiplicateur passant de 120 à 125 pour l'année 2024 a permis quand même en partie de faire évoluer ce produit. Les recettes attendues ont dépassé les prévisions initiales parce que c'est une augmentation de 13,62% par rapport à l'exercice précédent. C'est une hausse qui s'explique également, et ça il faut le souligner, par une augmentation de la surface commerciale imposable de plus de 24 000 m² sur l'année. Et puis aussi, et ça c'est à prendre en considération, une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises concernées, ce qui démontre quand même une santé relative sur notre territoire. Les recettes de la taxe de séjour ont également augmenté sur l'exercice. Eh oui. De 3,15% pour atteindre une recette quand même de 154 000 euros, mais encore une fois, ces recettes seront reversées bien entendu à l'Office du tourisme communautaire. Des dotations, subventions, participation pour 24 393 228,68 euros. Une augmentation de 1% par rapport à l'exercice 2023. Le montant des compensations s'est élevé, elle... lui, pardon, à 4 000 000 d'euros. Ça représente une augmentation de 12,7% en un an, principalement due à la hausse de la valeur des bases des locaux industriels. La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, s'est élevée à 14,2 millions d'euros. Elle marque une légère diminution de 1,34% par rapport à 2023. Tout cela s'explique eh bien oui, en partie par une petite baisse de la population et puis la poursuite de l'écroulement, vous savez, de la part salaire, la CPS et de la dotation de compensation. On retrouve aussi dans le chapitre les recettes perçues au titre de la dotation générale de décentralisation qui s'élève à 2 000 000 d'euros et 3 200 000 pour la dotation de compensation de recettes de la taxe professionnelle. On note une augmentation significative de l'encaissement du FCTVA en fonctionnement. Ça atteint quand même 223 000 euros, ce qui représente quand même une hausse de 53% des recettes. Pourquoi cette progression ? Elle est avant tout attribuable à l'accroissement des dépenses éligibles liées à l'entretien de la voirie et des réseaux et nous avons aussi dans cette partie financière le remboursement par l'assurance d'une partie des coûts de transport induits, vous savez, suite à l'incendie du SMET. Les autres produits de gestion courante pour 3 328 901,24 euros. Une augmentation significative par rapport à 2023 de 56%. C'est un chapitre qui inclut principalement tous les soutiens que nous avons reçu au titre de la politique des déchets, CITEO majoritairement, s'élevant à 1,7 million d'euros, c'est une augmentation de 4%. Excusez-moi, j'ai des papiers qui se sauvent. Les produits financiers pour 695 151,85 ? alors là, c'est le versement annuel de l'aide accordée au titre du Fonds de soutien dans le cadre de la sortie des emprunts structurés. Nous avons des produits spécifiques pour 1 030 495,10 euros. Donc ce sont des produits de cession qui, entre autres, intègrent 420 000 euros provenant de la vente des anciens ateliers du lycée Jaurès. Les atténuations de charges pour 146 624,19 euros. Là, ce sont tout simplement les remboursements des indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des arrêts maladie. Voilà donc, en tenant compte de la dotation d'amortissement des subventions de 28 000 euros, les recettes de fonctionnement pour l'année 2024 se sont élevées à 81 971 681,82 euros.

Dans la diapositive suivante, quelques mots sur la chaîne de l'épargne. Les indicateurs financiers, le Président l'a rappelé, illustrent une situation plutôt satisfaisante eu égard au contexte général. Nous avons une épargne brute qui s'élève à près de 17,2 millions d'euros, en augmentation de 12,8% par rapport à 2023, tout simplement en raison

du maintien du niveau de charge de fonctionnement et puis de l'évolution des recettes de fonctionnement. Pour les raisons que je vous ai expliquées précédemment, l'épargne nette dégagée après prise en compte du remboursement du capital de la dette. C'est important effectivement de bien prendre en compte qu'on prend en compte, c'est le cas de dire, le remboursement du capital de la dette qui s'élève quand même à 10,7 millions d'euros. Une capacité de désendettement qui évolue elle-aussi à la baisse puisqu'elle s'élève au 31 décembre 2024 à 4,4 années contre 4,9 années en 2023. Et le Président l'a rappelé tout à l'heure, nous sommes bien en deçà du seuil critique des 12 années.

Au chapitre des dépenses réelles d'investissement. Alors là, vous avez 2 diapositives qui relatent cela. La première diapositive, avec les chiffres, et la 2^{de}, on a voulu effectivement étayer et illustrer un petit peu le propos par des actions phares qui ont eu lieu sur la Communauté en diapositive 7. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2024, rien que pour le budget principal, à 20,9 millions d'euros. Elles ont été financées notamment par 4,1 millions d'euros de subventions 3,4 millions d'euros de FCTVA, une dotation aux amortissements de près de 6,7 millions d'euros et 5 millions d'emprunts. La réalisation de l'exercice est donc de 20 919 284 euros, hors dette et régularisation et ça représente une consommation de 68% de la dotation correspondante. Si on augmente des restes à réaliser d'un montant de 2 115 927,00 euros ; le taux prévisionnel et là aussi, c'est un chiffre à retenir, le taux prévisionnel de réalisation de l'exercice 2024 est porté à 75%. Les dépenses se déclinent ainsi rapidement dans le cadre de l'axe transition écologique au cœur de la vie quotidienne, nous avons réalisé plus de 12 000 000 d'euros. Nous avons réalisé concernant les mobilités près de 2,8 millions d'euros dans le cadre des mobilités avec notamment et je le redis à chaque fois quand même, 1,5 million d'euros dans le cadre de la poursuite des travaux... du financement pardon des travaux de la RCEA, 762 000,00 euros pour les travaux liés à l'Eurovélo et près de 122 000 euros pour la mise en accessibilité et le mobilier. Et ça aussi, cela nous honore beaucoup en tant qu' élu d'avoir sur notre territoire une mise en accessibilité des arrêts bus totalement réalisée sur le circuit urbain. S'agissant de la gestion de la ressource en eau et des systèmes d'assainissement, nous avons mobilisé plus d'1,9 million d'euros. 1,4 millions d'euros pour la gestion des déchets. Dedans, nous avons effectivement tous les travaux d'aménagement de la recyclerie. 143 000 euros pour la finalisation de l'aménagement du quai de transfert et 424 000 euros pour la création et la modification de points d'apport volontaires. Le renouvellement de bacs et bennes, mais aussi 54 000 euros, vous savez, au lancement de notre expérimentation qui a vu le jour, effectivement je crois sur la ville du Creusot très récemment pour les biodéchets, avec la pose d'armoires connectées. Les premières ont été posées au Creusot très récemment. Et à Montceau aussi, Ah bon ? Sur les 2 villes. Bien. Dans le cadre de l'axe cohésion sociale territorial identité de la Communauté Urbaine, nous avons consacré plus de 5,6 millions d'euros en 2024. Dans le cadre de l'axe développement économique, enseignement supérieur, formation appuyée sur les atouts historiques et tourné aussi vers la diversification, un peu plus de 2,6 millions d'euros ont été investis. Dans le cadre de l'axe Territoire connecté, c'est plus de 588 000 euros qui ont été réalisés. Les dépenses d'investissement intègrent aussi le remboursement en capital de la dette pour 6,5 millions d'euros, c'est une augmentation de 4% par rapport au compte administratif 2023.

Donc ces investissements ont profité de recettes d'un montant de 22 015 220,97 euros. Alors qu'est-ce que nous avons dans ces recettes ? Les dotations et fonds propres pour 11,3 millions d'euros, en augmentation de 8% par rapport à l'exercice 2023. 7,7 millions d'euros proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de compensation pour la TVA a connu une aussi une hausse significative de 49% qui est due à une à la régularisation des opérations comptables du Technopôle. Le montant de FCTVA perçu en 2024 s'élève quand même à près de 3,4 millions d'euros et à cela s'est ajouté taxe d'aménagement dont legs pour un total de 221 000 euros. Donc des subventions qui ont été encaissées sur l'année d'un montant d'un peu plus de 4 000 000 d'euros.

Un focus sur les investissements au sein des budgets annexes. Là vous êtes dans la Diapositive 8.

Pour le budget annexe assainissement collectif, des dépenses de fonctionnement pour 8 863 931,51 ? hors taxes. Alors ce sont des dépenses qui comprennent, je dirais en grande partie, les dépenses liées au contrat de régie intéressée. Et des recettes de fonctionnement pour 9 067 184,79 euros. Sachant que la principale ressource de ce budget provient des produits issus de la facturation, redevance assainissement, Agence de l'eau, frais accessoires et branchements neufs. Alors, toujours dans le budget assainissement collectif des dépenses d'investissement qui se montent à 5 156 611,90 euros. Et des recettes d'investissement pour 5 471 756,57 euros. Donc des résultats de l'exercice 2024 qui font apparaître en section de fonctionnement un excédent de 203 253,28 euros et en section d'investissement un excédent de 215 144,67 euros.

Pour le budget annexe eau potable, des dépenses de fonctionnement pour 14 073 527,26 euros hors taxes, là ce sont encore une fois les dépenses liées au contrat de régie intéressées. Et des recettes de fonctionnement pour 15 841 110,47 euros hors taxes. Une capacité de désendettement pour le budget annexe eau potable - je pense que c'est important de le connaître - de 6,34 années qui baisse donc légèrement par rapport à 2023. Des dépenses d'investissement pour 6 273 697,73 euros Et des recettes d'investissement pour 7 818 363,94 euros hors taxes.

Le budget annexe Transports, des dépenses de fonctionnement pour 4 929 257,95 euros. Des charges à caractère général s'élèvent à 4 495 461,96 euros et sont consacrés majoritairement aux dépenses liées au contrat

transport urbain avec Creusot Monceau Transports et au marché de transports à la demande. Ceci pour un budget quand même de plus de 4,3 millions d'euros, ce qui représente une évolution de 3% par rapport à notre compte administratif 2023. Au chapitre toujours Transports. Les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 5 462 729,92 euros hors taxe, ça représente une hausse de 2% en comparaison à l'exercice 2023. Vous savez que la principale ressource du budget des transports provient du versement Mobilités, qui est en augmentation de 5% par rapport à l'année 2023. Je dirais que ça traduit quand même un certain dynamisme de l'activité économique du territoire puisque, pour mémoire, vous savez que sont redevables, pardon, au financement du service transports, tous les employeurs qui emploient 11 salariés et plus. Les autres recettes issues de la régie Transports. Bon, toutes les ventes, toutes les ventes de titres de Transports à la demande présentent quand même une évolution de 9% par rapport à 2023 et, qu'on le veuille ou non, présente quand même une petite évolution continue de la fréquentation du réseau. Des dépenses d'investissement dans ce budget pour 59 078,42 euros hors taxes. Donc là c'est le remboursement de l'avance qui avait, si vous vous souvenez bien été accordée par l'État pour les autorités organisatrices de la mobilité, suite à la crise sanitaire. Et puis nous avons aussi eu une avance pour l'installation d'un système anti-agression au bureau d'accueil MonRezo de Montceau-les-Mines. Voilà pour plus de sécurité de nos agents. Des recettes d'investissement pour 253 633,35 euros hors taxes.

Pour le budget annexe Zones d'activités économiques commerciales, ce sont des dépenses de fonctionnement pour 1 837 010,55 euros hors taxes, une consommation de 64,6%. Des recettes de fonctionnement qui bien entendu, incluent le transfert des terrains du budget principal au budget annexe pour un montant de 2 191 574,67 euros hors taxes. Et des dépenses d'investissement qui sont uniquement des dépenses d'ordre budgétaire pour constater la valeur de stock de terrain pour 1 161 625,91 euros hors taxes.

Pour le budget annexe Zone d'activité Coriolis, des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 1 101 667,44 euros hors taxe. Donc des dépenses d'investissement du même montant, des recettes d'investissements nulles, une section de fonctionnement équilibrée et une fois corrigée des résultats de l'exercice antérieur, un déficit global de 2 222 741,62 euros.

Et enfin, pour le budget annexe lotissement, des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent pour un montant de 446 051,29 euros. Des dépenses d'investissement et recettes d'investissement d'un même montant.

Au terme de cette présentation, et bien je crois qu'il est à retenir que ces 33 000 000 d'euros d'investissement réalisés en 2024, tous budgets confondus, encore une fois hors remboursement de la dette, écriture de gestion et en comptabilisant les dépenses réalisées dans le cadre des budgets zones artisanales en gestion de stock pour 2,3 millions d'euros. Je crois qu'il faut retenir de ce budget, de ce compte administratif, effectivement, ces 33 000 000 d'euros d'investissements qui doivent toutes et tous nous honorer dans cette salle. Voilà pour la présentation que j'ai essayé de faire la plus synthétique possible. En espérant de ne pas vous avoir trop lassés. Avant que nous ouvrons le champ de toute remarque, avant que nous puissions faire rentrer notre Président, y a-t-il des prises de parole ? M. LANDRE. M. JAUNET ? Tu veux...Merci vas-y Jean-François, et puis...

M. Jean-François JAUNET. - Donc, oui, non c'était pour faire je ne vais pas dire l'éloge, mais dire que la saine gestion de la collectivité est démontrée par ce compte administratif, puisqu'on voit bien que les indicateurs sont plutôt très bons. Je salue tous les services parce que finalement dans cette gestion et bien tous les services prennent part chacun à leur mesure de ce travail. Alors au niveau des déchets effectivement, c'est 1 000 000 de différence entre le CA 2023 et le CA 2024 en baisse, grâce aux actions qui ont pu être menées sur différents sur différents dispositifs. Alors Daniel a évoqué la déchetterie, mais ce n'est pas la seule chose. L'adhésion au SMET a été, je pense, une très bonne opération pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Parce que finalement, ça nous permet de maîtriser des coûts de traitement qui avaient tendance à devenir exponentiels, avec en plus des augmentations de TGAP et d'énergie. Et en fait, on voit bien que le choix qui a été opéré par cette Assemblée il y a déjà quelques temps montre toute sa pertinence. Donc c'est, voilà, ce sont des choses qui se poursuivent. On a fait une très belle inauguration la semaine dernière du centre de tri à Torcy qui va là encore nous permettre de maîtriser les coûts à l'échelle de toutes les collectivités qui participent sur une durée relativement longue, puisqu'on a un contrat de 8 ans et donc c'est important pour nos collectivités d'avoir une maîtrise de ce traitement. Parce qu'on sait bien que quand on est à la merci de prestataires privés, et bien on peut avoir des hausses un petit peu importantes sans pouvoir maîtriser et donc je félicite les services, et notamment le service financier et notre écuireuil Daniel, pour le travail accompli.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci Jean-François pour ce témoignage. Monsieur LANDRE, vous avez pu récupérer un... oui.

M. Charles LANDRE. - Oui c'est bon, oui je voudrais faire 2 remarques sur le compte administratif, la première sur la partie fonctionnement puisque finalement vous présentez un compte administratif qui est assez stable par rapport à l'année précédente, il y a 92% de consommation contre 93 l'année précédente et des montants globaux qui sont relativement similaires puisqu'il y a je crois 300 000 euros d'écart sur les dépenses réelles de fonctionnement. Alors ce que je remarque c'est que d'abord il y a une partie de cette stabilité qui s'explique par exemple par la baisse des tonnages, c'est à dire aussi... parce qu'il y a des actions de prévention, mais par un effort ou par d'autres pratiques qui sont mises en œuvre par les habitants, par la baisse de l'énergie aussi, et que dans une conjoncture économique et administrative qui a été, vous l'avez dit en introduction, moins pire que ce que vous aviez imaginée. Finalement, cette stabilité des recettes... pardon cette stabilité des dépenses de fonctionnement, elle permet effectivement de présenter une situation financière équilibrée de ce côté-là. Mais je crois qu'il y a encore cette année un décalage entre le fonctionnement qui est quasiment consommé intégralement et l'investissement puisqu'on est alors vous avez présenté 2 chiffres, mais on va prendre le chiffre qui est inscrit dans le compte administratif, c'est à dire 68% de taux de réalisation des investissements. C'est un chiffre similaire à l'année précédente. Il me semble qu'il y a 2 ans il était de 63%. Ça veut dire que et ce chiffre n'a peut-être pas de sens quand on le prend sur une année seule. Mais je vous rappelle les éléments les années précédentes pour vous dire qu'il y a en fait un niveau de sous réalisation structurelle d'investissement sur le territoire de la CUCM par l'Intercommunalité. C'est à dire que pour que chacun comprenne que quand vous promettez, et c'est souvent ce qui est repris par la presse puisque ce sont les annonces politiques, 3 euros. En réalité, il n'y a que 2 euros qui sont investis sur le territoire communautaire et ce, année après année. Et donc, je crois qu'il est quand même important à l'issue de l'année, lorsqu'on fait le bilan, de se dire qu'il faut certainement revoir les annonces qui sont faites au moment des préparations de budget pour qu'elles collent beaucoup plus avec la réalité du niveau d'investissement qui est beaucoup plus faible que ce que vous annoncez année après année. Et puis là, ma 2^{ème} remarque, elle porte sur, finalement, une partie que vous avez passée assez vite, mais ça me permet de le rappeler qui est la question, les questions fiscales puisqu'il y a eu effectivement une augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe sur les friches commerciales qui a apporté des recettes nouvelles et qui à mon avis va augmenter de façon extrêmement importante l'année prochaine, en tout cas en ressources pour la collectivité. Et puis cette fameuse CFE qui rapporte 800 000 euros supplémentaires. Et en fait l'augmentation que vous avez votée, vous avez choisi de vous, de vous attaquer aux petites unités aux plus faibles, à ceux qui créent de l'activité ou qui essaient de créer de l'activité économique sur le territoire et qui sont artisans, commerçants, micro-entrepreneurs et qui ont subi en fin d'année dernière puisque le paiement était au 15 décembre en réalité une augmentation qui a pu atteindre 300, 500, 800 euros. Je peux vous dire qu'ils sont nombreux à avoir vécu cela dans un monde économique privé où il y a aussi des augmentations et une difficulté à dégager un bénéfice de plus en plus en plus importante, comme quelque chose de profondément injuste. Et tout à l'heure, vous vous êtes félicités que le montant global du chiffre d'affaires commercial sur le territoire communautaire ait augmenté. Vous avez dit que ça traduisait une bonne santé financière et je crois que c'est tout à fait révélateur de la façon dont vous avez abordé cette question de la CFE. C'est à dire que vous avez considéré que le chiffre d'affaires, ce sont les bénéfices et que finalement ceux qui font un petit peu de chiffre d'affaires et qui ont une unité économique avec une valeur locative faible, ils peuvent bien payer un peu plus. Et je crois que c'est aussi ce qui caractérise ce premier compte administratif. C'est à dire que, à force de tout augmenter puisque la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, la situation financière de l'EPCI, elle est aussi la conséquence d'une somme extrêmement importante tous les ans d'augmentation de toutes les taxes possibles. Et bien cette année, il y a aussi cet élément sur la CFE. Et puis 2^{ème}, enfin, 2^{ème} remarque sur le sujet, il y a un élément qui a été ajouté qui est l'augmentation du nombre d'établissements. Alors si je me réfère au nombre d'établissements sur le territoire communautaire, ça fait à peu près 4,50% d'augmentation. Je rappelle que l'Insee a annoncé une augmentation de 5,7% du nombre d'entreprises l'année dernière et qu'il aurait fallu qu'on ait une présentation plus fine de cet élément là parce que ce n'est pas forcément un bon signe. On sait que le chômage est en augmentation et il y a ces dernières années aussi parce que ça a été rendu plus facile par le statut d'auto-entrepreneur, de micro-entrepreneur, parfois un parallélisme entre le nombre de créations d'entreprises et le nombre de personnes qui soit sortent de l'emploi, soit sortent du chômage, enfin en tout cas du fait d'avoir des indemnités chômage et donc cette augmentation du nombre d'établissements. Il aurait fallu qu'on puisse l'analyser beaucoup plus finement. Donc voilà ce que je voulais dire sur le compte administratif. Évidemment je ne vais pas reprendre tous les points de votre présentation, mais d'abord cet écart qui existe entre la réalisation et on va dire la sincérité du budget vis-à-vis du fonctionnement et le décalage important entre ce que vous annoncez en investissement et ce qui est réalisé. Et puis ce qui marque ces budgets année après année, c'est l'augmentation des taxes et des impôts et cette année particulièrement sur ceux qui essaient de faire bouger le territoire et qui font partie des plus fragiles, des plus faibles ou des plus petits en tout cas.

M. Daniel MEUNIER.- Avant que je ne réponde sur un point, y a-t-il d'autres prises de parole ? Bien moi Monsieur LANDRE, il y a, il y a, il y a des chiffres, voilà qui ne... que vous ne pourrez pas trahir. Alors je veux bien reprendre le paragraphe on ne va pas se heurter effectivement sur le taux de réalisation, 68%. Bon je dis, je répète qu'effectivement vous savez très bien que si on cumule les restes à réaliser, je rappelle, j'en rappelle quand même le montant qui est de 2 115 927 euros. Pardon. Si on cumule effectivement avec ces restes à réaliser, et c'est dans tout budget, c'est tout à fait normal qu'il y ait des restes à réaliser. Je rappelle quand même que notre taux de réalisation de l'exercice se porte effectivement à 75%, ce qui est bien au-delà des 68% que vous évoquiez, et c'est ça qu'il faut prendre en compte. On sait que dans tout budget, effectivement, au moment de l'analyse, les restes à réaliser sont à prendre en compte.

Pas d'autre prise de parole ? On peut faire rentrer Monsieur le Président ? On vote avant, qu'il n'arrive ? Bon et bien on va donc passer au vote. Excusez-moi donc sur ces comptes administratifs. Y a-t-il des élus qui ne veulent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des « contre » ? « Pour » ? Madame JARROT ? Non, je ne vous force pas la main, j'attendais simplement que... bien. Merci à vous pour votre confiance. On peut donc faire rentrer Monsieur le Président.

Budget principal - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement collectif

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement collectif

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement non collectif

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe eau potable

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe ZA Coriolis

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget vert

M. le Président.- Bien alors nous passons à l'affectation des résultats pour tous les budgets. Daniel MEUNIER. Ah, le budget vert. Pardon, je l'avais noté en plus. Budget vert.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, chers collègues, si vous avez vu effectivement à la suite de votre petit diaporama sur les comptes administratifs, vous avez quelques images concernant le budget vert. C'est à titre informatif, vous savez que les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20% du parc immobilier public et puis supportent près de 60% de l'investissement public civil au travers de la construction, au travers des transports publics, du développement des nouvelles technologies. Donc, les compétences qu'elles exercent tant dans le domaine de l'urbanisme que du développement économique, que du traitement des déchets, de l'eau, de l'assainissement et des transports en font quand même, *in fine*, des acteurs centraux de la transition écologique. Le budget vert, c'est tout simplement un budget qui constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon, et bien, je dirais leur impact sur l'environnement et puis permet aussi d'avoir une identification des ressources publiques à caractère environnemental. C'est un outil d'analyse de l'impact environnemental du budget qui a pour but essentiel de, je dirais, de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Or l'article 191 de la Loi de finances pour 2024 introduit justement à ce titre une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique qui est appelé annexe environnementale des collectivités locales pour mesurer cet impact des budgets locaux sur la transition écologique. Ça va permettre à nous, à nos territoires et à nos collectivités de valoriser les choix d'investissement que nous faisons et qui ont un impact positif sur l'environnement. Et puis ça nous permettra aussi de planifier à terme, écologiquement, à l'échelle du territoire national, tous nos investissements et puis tous nos projets.

Il nous faut donc pour ce compte administratif 2024, produit en 2025, dégager et bien toutes les dépenses budgétaires réalisées dans le cadre de nos politiques en faveur de la transition écologique. Alors déjà dans un premier temps au sein du budget principal au travers de la M 57 et puis dans un 2nd temps sur les exercices à venir au sein de tous les budgets de la collectivité, que ce soit M 57 ou la M 4.

Alors donc, il y a 6 axes d'études qui concernent ce budget vert. Premier axe, l'atténuation au changement climatique. 2^{ème} axe, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels. L'axe 3, vous vous en doutez, la gestion des ressources en eau. L'axe 4, la transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques. L'axe 5, la prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols et enfin dernier axe qui est important aussi, la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. Alors, tous ces axes ne pourront pas être traités conjointement. Vous vous en doutez bien, c'est un travail énorme qui est exigé pour les services. Mais nous aurons une approche progressive sur les différents budgets. La méthodologie pour les dépenses les plus récurrentes en 2024, vous l'avez sur votre tablette au niveau de la diapositive 10. On a ciblé plusieurs domaines. Les domaines que nous avons retenus effectivement avec le service Finances, ce sont les acquisitions de véhicules, les aménagements urbains pour évaluer et puis chiffrer nos efforts et nos investissements dans ces budgets verts. On connaît tous, toutes et tous, ici au sein de cette assemblée, notre souci et notre volonté aussi d'avoir un impact déterminant sur les enjeux environnementaux et puis ce sera aussi l'occasion de démontrer de manière ; je dirais peut-être plus précise et en même temps plus militante. Alors cette évaluation, elle répond à une méthodologie de cotation dans le domaine de l'acquisition de ces véhicules. Nous voyons très nettement que malgré quelques efforts que nous avons pu faire dans le renouvellement du parc en acquérant quelques 208 électriques et vélos électriques, et bien nous sommes encore dans une cotation défavorable. En matière de voirie, vous avez le tableau de cotation. De celui-ci apparaît nous concernant une cotation qui est une cotation neutre, c'est à dire ni favorable ni défavorable au sein de notre plan pluriannuel. Et puis, par contre, favorable grâce à nos investissements importants et qu'est-ce qui a fait que nous passions en cotation favorable ? Et bien c'est tout le travail que nous avons fait au niveau de nos modes doux de déplacement sur l'Eurovélo 6 et la création de pistes cyclables qui ont été effectivement nombreuses sur cette année. La cotation est neutre pour les dépenses avec développement ou entretien des espaces verts et favorable pour les projets qui ont inclus une renaturation de l'espace avec plantation d'arbres. Je pense à la place Schneider et à l'aménagement du bourg à Génelard par exemple. Vous avez dans la Diapositive 13, et c'est pour moi, ça recense effectivement bien, ça synthétise bien effectivement tous ces efforts. Vous avez une cotation qui concerne uniquement l'axe un, l'adaptation au changement climatique.

L'analyse, elle a porté et là je vais en remercier encore une fois les services. Ils ont quand même analysé des investissements de 13,6 millions d'euros ça représente donc c'est quand même 65% pour parler chiffres encore Monsieur LANDRE, 65% de nos investissements en 2024. Ils ont analysé 830 mandats. Ce n'est quand même pas une mince affaire. Vous voyez un petit peu tout le travail qui a pu être accompli et chaque mandat fait quand même l'objet d'une analyse.

Alors, pour résumer en diapositive 14, bon on a certaines dépenses qui sont difficiles à analyser. On peut prendre appui sur les 87% des 13,6 millions d'euros analysés, soit un budget de 11,9 millions d'euros. Donc nous avons pour les achats de véhicules 33 000 € en très favorable et 1 208 000 € en défavorable. Vous voyez que là, effectivement, nous avons encore un effort à faire dans ce domaine. Pour la voirie en exploitation entretien, nous avons 908 000 € en très favorable et 5 551 000 € en neutre. Par contre, pour les espaces verts dans le cadre des aménagements urbains, je pense que Madame COUILLEROT en sera très contente, 1 611 000 € en très favorable et je crois que ça c'est important effectivement sur l'aménagement que nous avons fait dans l'urbanisation de notre territoire. Et nous avons aussi 1 534 000 € en très favorable pour la rénovation des bâtiments. Et vous vous doutez bien que c'est le technopôle qui nous a mis dans cette position.

Voilà donc je ne vous cacherai pas que c'est un exercice très complexe, qu'il y a de nombreuses limites, de nombreuses difficultés et encore de nombreux freins et d'interrogations pour cet exercice parce qu'il y a encore un manque de lisibilité sur la cotation, les valeurs de cotation. Le très favorable, favorable, neutre. Bon, ça demande quand même à être affiné. On a en particulier pour certaines conceptions, le boulevard du 8 mai, parce qu'on avait quand même des dépenses de requalification de voirie et de plantation d'arbres et mais on a encore des difficultés de cotation pour, et bien je dirais des libellés de certains mandats qui sont peu clairs. Donc c'est un exercice qui est très complexe. On en est qu'au début. C'est un c'est un travail qui va être pérenne. Ce n'est pas, ça n'est pas éphémère, ça va être à conduire sur plusieurs années. Vous savez que la région Bourgogne Franche-Comté est très sensible effectivement à ce schéma et à tout ce travail autour du développement durable. Je pense qu'il faut que nous continuions à examiner au sein de nos dépenses et de nos investissements tout ce qui pourra relever de ces budgets verts. Voilà très rapidement l'information que je voulais donner, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Bon il n'y a pas de vote, c'était juste une présentation. Simplement est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent réagir ? Alors je vois Jean-François JAUNET. Oui, allons y.

M. Jean-François JAUNET.- Merci, Monsieur le Président. Oui, c'était pour saluer cette démarche parce que, finalement, on a mis dans notre plan de mandat un axe sur la transition. Mais comment on évalue finalement sur le bon chemin ou pas sur le bon chemin ? Et donc, c'est un des outils qui va nous permettre de voir par rapport à nos investissements, ceux qui sont favorables. C'est important d'avoir cette analyse. Je vais rappeler qu'au niveau mondial, depuis la COP de Paris, depuis il y a 10 ans, il y a eu 6 900 milliards qui ont été investis dans les énergies fossiles. Donc en fait les investissements dans les énergies fossiles sont encore considérables. Et en fait ce travail qui est mené à l'échelle bon de la France, de la Communauté sur ce budget vert et bien en fait, et on voit bien que s'il est reproduit à l'échelle internationale, on pourra avoir peut-être un peu plus d'efficacité sur les atteintes des objectifs de la COP de Paris. Donc c'est important. Copernicus, qui est l'organisme qui surveille entre guillemets le climat européen et bien nous a annoncé il y a quelques jours, je crois, qu'on a enchaîné notre quinzième mois où on dépasse, on bat à nouveau un record, donc les records s'enchaînent de façon très continue. Et donc avoir des outils qui vont nous permettre de pouvoir visualiser les efforts qu'on réalise et les augmenter, ça c'est extrêmement important.

M. le Président.- D'autres réactions ? Monsieur LANDRE, je crois.

M. Charles LANDRE.- Oui, moi j'ai une question parce que j'ai bien écouté ce que ce que vous avez dit. Est-ce qu'il s'agit simplement de mesurer les investissements en les classant effectivement dans ceux qui seraient plus ou moins verts ? Ou est-ce qu'il s'agit... ce qui me semble être plus intéressant, de mesurer l'impact non seulement de ces investissements mais des choix qui sont faits, des choix politiques qui sont faits sur le territoire, au regard des objectifs que vous avez appelé ça "verts", que vous avez donné. Parce que dans le premier cas, s'il s'agit uniquement de mesurer les investissements, même si tous les objectifs, je mets encore des guillemets, "verts" ne sont pas atteints, il ne pourra y avoir finalement qu'une croissance du nombre d'actions qui seront par exemple, vous l'avez cité tout à l'heure, qui contribueront à investir de l'argent public pour planter des arbres. Mais si la collectivité est de ce point de vue-là très vertueuse, investit beaucoup, plante, je ne sais pas des centaines de milliers d'arbres tous les ans, en vivant sur le territoire communautaire, au milieu du chaos, en réalité, la situation ne s'améliorera pas et en réalité, les politiques qui seront portées, elles n'iront pas forcément dans le bon sens. Je prends un exemple pour illustrer mon propos. Vous avez cité la place Schneider en disant, il va y avoir des arbres supplémentaires, beaucoup place

Schneider et donc c'est un élément très favorable au regard de l'évaluation budgétaire que vous allez en faire. Mais si je prends à l'échelle de la commune, vous avez aussi fait le choix, concomitamment d'artificialiser des sols en encourageant la construction, le développement, la construction d'un centre commercial nouveau sur le site Harfleur, où là il y a destruction d'arbres et donc est-ce qu'il s'agit simplement de se dire et bien on a investi, on a planté des arbres et tout va bien ? Ou est-ce qu'il s'agit de regarder quelle est la somme des choix politiques et y compris lorsque l'essentiel du budget n'est pas porté par la collectivité qui impacte le territoire sur une année et de voir si la somme est positive ou ne l'est pas. Parce que je crois qu'un outil d'analyse de ce type serait beaucoup plus intéressant que simplement de se dire et bien nos investissements sont un peu verts ou très verts. Il vaudrait mieux regarder s'il y a cohérence entre de l'argent public investis de façon, vous allez donner les chiffres, extrêmement importante de façon à rendre le budget plus vert et à côté des choix d'aménagement, y compris privé, mais qui sont autorisés par de la vente de terrain, par des autorisations devant les commissions départementales ou encouragés parce que parfois ils peuvent même être subventionnés ou les aménagements réalisés par la Communauté Urbaine qui eux entraînent en réalité soit une destruction de l'environnement, soit des conséquences qui vont à l'inverse des politiques publiques qui sont valorisées à travers l'évaluation de ce budget vert. Donc voilà, je voudrais bien avoir cette précision et vous dire que je pense que la 2^{ème} voie me semble beaucoup plus intéressante s'il s'agit de mesurer l'impact réel des politiques publiques sur l'environnement et sur le fait que évidemment, il faut faire en sorte de mieux le préserver, mais mieux le préserver, ce n'est pas simplement investir pour faire des pistes cyclables ou planter des arbres, c'est faire en sorte que l'environnement, au sens premier du terme, et bien s'améliore par l'ensemble des choix politiques qui sont faits.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Peut-être quelques éléments de réponse par rapport à ce que vous dites. D'abord l'annexe verte, elle analyse uniquement les dépenses d'investissement de la Communauté Urbaine dans son budget. Elle n'analyse pas ce que d'autres font à titre privé, ça c'est le premier élément. Ce qui n'empêche pas que la Communauté Urbaine est très attentive aux projets qui se développent sur son territoire, y compris des projets privés. Ensuite résumer, l'impact vert de la place Schneider, puisque c'est l'exemple que vous donnez aux arbres qui vont être plantés, c'est, je crois, une vision très restrictive des travaux qui sont faits sur la place Schneider. Évelyne COUILLEROT pourrait en parler sans doute mieux que moi parce qu'elle a suivi ça de très près, mais moi aussi. L'impact vert de la place Schneider, il est global et pas simplement sur la plantation des arbres avec notamment une grande partie de désimperméabilisation comme on dit des sols, la plantation d'arbres bien évidemment, la gestion des eaux pluviales et des noues paysagères. C'est à dire que et j'en oublie peut-être. Et ça veut dire que le projet dans sa globalité a été examiné très attentivement par nos partenaires aussi, qui financent à un moment donné aussi, qui peuvent financer pour dire et bien ça va dans le sens de la transition écologique. Il ne s'agit pas que de planter des arbres, il s'agit d'avoir une stratégie globale.

En ce qui concerne le centre commercial et l'exemple que vous prenez, je rappelle que c'est un projet privé, mais que la Communauté Urbaine, comme les services de l'État d'ailleurs, qui eux aussi donnent leur avis lorsqu'il s'agit d'une implantation privée, commerciale et qui estiment la valeur ajoutée en matière de transition écologique à la fois sur les bâtiments, la construction des bâtiments, mais aussi sur l'environnement. Or, les porteurs de projets ont montré leur volonté d'aller dans ce sens-là par la plantation d'arbres d'ailleurs. Parce que si effectivement il y a eu des destructions d'arbres, il y a aussi des plantations qui vont se faire sur ce secteur-là. Et donc c'est ce projet qui, porté par des privés, va apporter plus de d'attractivité au niveau du commerce. Donc on ne peut pas non plus être restrictifs dans cette vision pour dire que ce projet de centre commercial est en contradiction avec ce que nous menons par ailleurs. Bien entendu, au contraire, au contraire, puisque d'abord là où il se construit, c'était déjà urbanisé, je le rappelle, on n'est pas sur un secteur qui n'est pas urbanisé, il est déjà urbanisé et qui n'était pas valorisé en tant que tel. Là il sera valorisé. Après on peut se poser la question aussi... je vous la pose et je vous la pose Monsieur LANDRE ? Alors, quel est votre avis sur l'extension de Framatome ? Quel est votre avis sur l'extension d'Industeel ? Quel est votre avis sur l'implantation de la société Jimmy sur Coriolis et quel est votre avis sur l'implantation de MCGP sur Coriolis ? Quel est votre avis sur l'extension de Turbine Casting ? Quel est votre avis sur l'extension de Baker Hughes ? Moi j'aimerais savoir. Est-ce que c'est contradictoire avec ce que nous portons en termes de politique à la fois économique, à la fois de transition écologique ? À un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut. Je pense qu'il faut être très vigilant. Mais alors, si chaque projet porté par un privé vient en contradiction de ce que fait la Communauté Urbaine en matière de transition écologique, alors nous n'autorisons plus aucun projet, surtout en matière d'industrie. Voilà, je vous pose la question si vous voulez bien répondre ?

M. Charles LANDRE.- Oui, à force je me demande si vous faites exprès de ne pas comprendre ou si vous faites finalement systématiquement preuve d'un niveau de mauvaise foi excessif. J'ai repris les exemples qu'a cité Daniel MEUNIER. C'est lui qui a parlé des arbres plantés sur la place Schneider. Je vous ai interrogé sur la façon dont

vous alliez mettre en place des indicateurs que vous nous présentez ce soir pour mesurer le côté, je reprends vos mots "verts" des politiques publiques et je vous donne une piste qui me semble plus intéressante sur la façon dont on peut, de ce point de vue-là, évaluer l'impact des politiques publiques. J'ai pris effectivement l'exemple du centre commercial, mais moi, ma position a toujours été très claire. Je suis contre la création de nouvelles zones commerciales, particulièrement sur le territoire, l'agglomération creusotine qui en compte bien assez. Et vous, me prenez uniquement des exemples industriels. Il ne vous a pas échappé que ce n'est pas exactement le même type d'activités et que ça ne fait pas partie, selon aucune classification publique d'ailleurs, du même type d'activité. Alors je ne vais pas faire la liste de toutes les entreprises, je ne les ai pas toutes retenues que vous avez citées. Certaines dont on est certain de l'extension d'autres beaucoup moins. Mais évidemment que je suis favorable au développement de l'activité économique et en même temps je peux être défavorable dans un territoire qui compte un nombre de friches commerciales important, qui a une difficulté alors là, particulièrement au Creusot, à défendre le commerce de centre-ville et l'activité et même la vie animée en centre-ville, de se dire, contrairement à ce que vous pensez, que continuer en 2025 d'implanter des zones commerciales nouvelles, c'est une grave erreur en matière d'urbanisme et qu'en réalité, les acteurs économiques, les petits acteurs économiques que sont les commerçants qui font vivre nos quartiers d'habitation, vous ne cessez de les fragiliser en faisant cela. J'ai pris cet exemple là, mais j'aurais certainement pu en prendre d'autres. Et je n'ai pas du tout dit, contrairement à ce que vous avez essayé de me faire dire que toute activité économique allait à l'encontre de l'environnement. Évidemment, par définition, quand vous développez une activité économique, vous artificialisez un sol. Je vous disais simplement que la façon dont l'évaluation des indicateurs budgétaires que vous présentez est faite, nous laisse à penser qu'en réalité, on va avoir, année après année plutôt, des indicateurs qui seront de plus en plus verts et qu'il me semble plus intéressants de savoir mesurer s'il y a une cohérence entre ces investissements publics et les frais de fonctionnement qui les accompagneront, qui peuvent être.. enfin qui oui, qui peuvent être lourds puisqu'on parle au mieux de centaines de milliers d'euros, mais certainement de millions d'euros et la politique d'aménagement, dont la CUCM à la charge, que le projet soit porté par le privé ou par le public, qui peut rentrer en dissonance avec les objectifs que vous fixez. Donc ma réponse, elle est très simple. Si des activités économiques se développent sur le territoire communautaire, c'est très bien. Je crois, contrairement à vous, qu'effectivement le rôle d'une collectivité publique, ce n'est pas comme vous l'avez maintes fois présenté, de nous dire, ah oui, mais si on ne donne pas telle subvention, telle entreprise va partir. Ah mais si on ne donne pas droit à telle demande, telle autre entreprise va partir du territoire. Mais que le rôle d'une intercommunalité qui est en charge de la politique économique et d'ailleurs la Chambre régionale des comptes vous l'a rappelé, c'est de mettre en place une stratégie économique que vous n'avez dans cette enceinte jamais définie. De la même façon, vous n'avez pas de stratégie en matière d'urbanisme. Et l'exemple que j'ai pris, ça me permet de rebondir dessus puisque vous avez évité de l'attaquer frontalement, c'est que les nouvelles zones commerciales dont vous faites systématiquement la promotion, en réalité, elles fragilisent le tissu commercial du territoire, elles fragilisent le tissu urbain et, année après année, force est de le constater, elles ne permettent pas alors qu'on a un socle industriel solide, alors qu'on a une gare TGV, alors qu'on a des entreprises qui embauchent et emploient et bien de faire en sorte que ceux qui travaillent ici vivent ici. Et le chiffre que vous aviez vous-même utilisé de 800, du déficit de 800 déplacements domicile-travail entre le Grand Chalon et la Communauté Urbaine chaque jour, il illustre malheureusement cela, ce sont 800 ménages supplémentaires qui pourraient vivre sur le territoire communautaire. C'est très bien de mettre en place des indicateurs de politique verte. Ce serait aussi très bien d'avoir une politique d'aménagement commercial qui réponde enfin aux enjeux de notre époque et qui ne se contente pas de répliquer ce qui se faisait dans les années 80, à savoir de l'entrepôt et toujours plus d'entrepôt, en pensant qu'ainsi on retient les habitants, c'est manifestement un échec. Voilà, c'était le sens de mon intervention. Je pense que ma réponse est très claire. Et vous savez, il n'y a pas besoin d'être systématiquement dans une position, au mieux de défense, mais souvent de mauvaise foi, lorsque j'interviens comme je l'ai fait tout à l'heure, non pas pour attaquer l'indicateur que vous présentez, mais pour proposer une piste d'amélioration. C'était exactement mon état d'esprit.

M. le Président.- Très bien et bien alors je vais vous répondre. D'abord je ne vous ai pas attaqué sur l'indicateur. Vous donnez un exemple précis, il est normal que je vous interroge et je vous fais la démonstration que l'exemple que vous prenez n'est pas contradictoire avec les indicateurs, encore une fois verts, qui sont jugés sur des critères nationaux - je le rappelle, ce n'est pas nous qui fixons les critères sur le budget de la Communauté Urbaine et non pas sur un projet privé puisque vous avez clairement dit : est-ce que ce n'est pas en contradiction avec ce que vous faites ? Bah non, ce n'est pas en contradiction. Nous sommes nous jugés sur les politiques que nous menons. Sauf que vous vous êtes dévoilé, c'est à dire que vous avez pris ce cet exemple sciemment parce que vous êtes contre ce projet. Donc c'est vous qui détournez le débat. Ce n'est pas moi qui le détourne, c'est vous. Et vous êtes depuis le début contre ce projet, c'est votre droit d'ailleurs. On en a parlé ailleurs que dans cette enceinte. On a expliqué pourquoi ce projet, nous l'avons encouragé, en tout cas dans sa partie commerciale complémentaire à ce qui existe.

Je vous ai même dit d'aller trouver d'ailleurs les porteurs de projets pour leur demander, pour leur demander clairement, puisque vous dites : vous allez encore détruire du commerce de centre-ville ? Absolument pas. Comment voulez-vous mettre en centre-ville le volume de commerces qu'il va y avoir sur ce centre commercial ? Expliquez-moi. D'ailleurs je vous avais posé la question, je n'ai pas eu de réponse. Comment vous mettez le volume de cellules commerciales qu'il va y avoir à Harfleur en centre-ville au Creusot. Moi je ne vois pas. Et je vous ai même interrogé puisque vous le mettiez en doute quand je vous ai dit que, en l'occurrence, le porteur de projet Intersport allait quitter Le Creusot si on ne lui trouvait pas une solution d'implantation suffisamment grande, il était prêt à partir. Qu'est-ce que vous auriez dit si Intersport avait quitté Le Creusot ? Parce qu'on voulait le mettre en centre-ville. Là, pour le coup, la cellule Intersport, on voulait la mettre en centre-ville, elle pouvait tenir. Sauf que Intersport voulait faire venir d'autres cellules commerciales qui d'ailleurs n'existent pas aujourd'hui sur la ville, qui n'existent pas pour une bonne majorité et qui donc vont éviter l'évasion commerciale, vont créer des emplois et ne vont pas nuire au centre, au commerce de centre-ville puisque ça n'a rien à voir en termes de volume de cellules. Donc voilà, donc ça c'est un autre débat, vous êtes contre, mais ça n'a rien à voir avec ce que ce que nous examinons aujourd'hui sur notre politique à la Communauté Urbaine. Ça c'est le premier élément que je tiens à préciser. Donc il n'y a pas de mauvaise foi. Il y a juste une correction par rapport aux éléments que vous amenez qui eux, par contre, sont de mauvaise foi puisque vous amenez le sujet sur un autre débat.

Sur la stratégie économique, c'est toujours le même refrain. Alors vous reconnaissez aujourd'hui qu'on a une belle dynamique industrielle. Mais ce n'est pas grâce à la Communauté Urbaine surtout. C'est grâce à tout le monde sauf à la Communauté Urbaine, puisqu'on n'a pas de vision économique, puisqu'on n'a pas de vision stratégique, puisque contrairement à ce que tous les industriels disent, puisqu'ils reconnaissent que la Communauté Urbaine joue un rôle déterminant dans leur développement. Mais peut-être que vous les rencontrez et qu'ils vous disent le contraire, je n'en suis pas sûr. Donc nous avons une belle dynamique industrielle. Oui, grâce à la Communauté Urbaine, même si ça vous coûte de le reconnaître. Et là aussi je vous ai posé des questions précises. Et bien parce que ça me semble évident : soit on considère que tout bâtiment qui se construit à un moment donné peut aller contre la politique de développement durable, et à ce moment-là on l'assume. Certains l'assument d'ailleurs, ils le disent. C'est ce qu'on appelle la décroissance. Certains assument la décroissance, plus de projet. Certains l'ont fait dans certaines villes d'ailleurs, en interdisant toute nouvelle implantation. Bah nous non, mais ce n'est pas pour ça qu'on ne veut pas être vertueux.

Puis enfin, dernier élément. Parce qu'il faut arrêter aussi... quand vous parlez de mauvaise foi, il faut savoir de quoi on parle. Vous venez de répéter comme vous le faites à chaque fois que finalement, ce que nous faisons fait que les gens qui viennent travailler ici ne résident pas ici. Je vous invite à aller voir, puisque vous aimez bien aller voir les chiffres de l'Insee, les derniers chiffres INSEE qui sont parus sur les personnes population active qui travaillent et résident sur la Communauté Urbaine, le chiffre est de 82%, Monsieur. 82% des personnes qui travaillent à la Communauté Urbaine vivent à la Communauté Urbaine. Je vais plus loin. Nous avons le meilleur résultat au niveau départemental. Nous avons le meilleur résultat au niveau départemental donc il faut arrêter de dire des choses qui ne sont pas une réalité. Est-ce qu'on peut faire mieux ? Bah oui, on peut faire mieux. Sauf qu'au niveau du département, on est les premiers. Plus que le Grand Chalon, plus que le Mâconnais, plus que le Charolais, plus que les autres intercommunalités. Je vous invite à aller voir les chiffres communiqués par l'Insee, de manière à, là-aussi, arrêter d'être de mauvaise foi. Donc les politiques que nous menons me semblent adaptées. Nous allons continuer avec cette vision que j'évoquais tout à l'heure. Que vous ne soyez pas d'accord, vous avez le droit, mais la réalité, elle est tout autre. Merci.

10. Affectation des résultats 2024 (pour tous les budgets)

M. le Président.- Alors, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, on va passer maintenant à l'affectation des résultats. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, écoutez concernant cette affectation des résultats suite aux résultats des comptes administratifs de l'exercice 2024, les affectations dégagées ne concernent bien entendu que les résultats des sections de fonctionnement et en l'occurrence un report d'excédent de fonctionnement de 10 372 860,18 € pour le budget principal, un report d'excédent de fonctionnement de 3 503 031,94 € pour le budget eau potable. Un report d'excédent de fonctionnement de 670 383,51 € pour le budget assainissement collectif. Un report d'excédent de fonctionnement de 238 816,73 € pour le budget assainissement non collectif. Un report d'excédent de fonctionnement de 4 110 139,29 € pour le budget transports. Pas de report d'excédent de fonctionnement pour le budget Coriolis bien entendu. Un report d'excédent de fonctionnement de 579 255,89 € pour le budget Zones

d'activités économiques et commerciales. Voilà pour l'affectation des résultats avant de passer au budget supplémentaire.

M. le Président.- Alors des prises de parole avant le vote ? Je n'en vois pas. Donc on vote sur l'affectation des résultats. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Affectation des résultats 2024 (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 19 398 255,88 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 10 372 860,18 € et le solde affecté au compte 1068 est de 9 025 395,70 €.
 - Pour le Budget eau potable, l'excédent de fonctionnement de 3 503 031,94 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 670 383,51 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 238 816,73 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 4 110 139,29 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
 - Pour le Budget Zones d'Activités Economiques et Commerciales, l'excédent de fonctionnement de 579 255,89 € est maintenu au compte 002.
- Pour l'ensemble des budgets, les résultats d'investissement cumulés sont repris au compte 001, tels que présentés dans la délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité.

11. SANVIGNES-LES-MINES - Fonds de concours relatif à la reconstruction de la mairie

M. le Président.- Sanvignes, fond de concours relatif à la reconstruction de la mairie, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, concernant effectivement ce fond de concours, bon je ne reviendrai pas sur les actes impardonnables, lamentables, qui ont porté atteinte à la démocratie et à la citoyenneté et qui ont réduit la mairie de Sanvignes à l'état de cendres en juin 2023 et par solidarité, nous avons la possibilité d'octroyer une somme par le biais du Fonds de concours pour la reconstruction de l'hôtel de ville. Et nous vous proposons de voter la somme de 50 000 € à la commune de Sanvignes.

M. le Président.- Merci. Le maire de Sanvignes a demandé la parole.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, le maire de Sanvignes, parce que, comme vient de d'expliquer Daniel, je pense qu'on a vécu – et je ne suis pas le seul d'ailleurs, mon voisin d'à côté pourrait en témoigner, le maire du Creusot, le maire de Génelard – des nuits noires. Mais nous, on l'a illustré vraiment, au propre comme au figuré, parce qu'on a vécu pendant des semaines et mes collègues, derrière Viviane PERRIN en premier a vu cette fumée noire qui envahissait la mairie et avec tout ce que ça peut entraîner derrière. Alors c'est vrai qu'ici on a plutôt l'habitude, d'ailleurs, on l'a fait au dernier Conseil, d'être solidaire de nos collègues dans des communes qui sont dévastées par des typhons, par des inondations. Je crois et ce n'est pas forcément une satisfaction, que c'est peut-être la première fois que la solidarité joue, intercommunale, sur un sujet aussi grave, parce que la solidarité entre nous, elle existe. On l'a souvent dit Président, quand d'autres essayaient de faire des lois ou des modifications pour parler de péréquation, ici, elle a toujours fonctionné. Quand les petites communes contribuent à des grandes opérations de rénovation urbaine, c'est aussi de la solidarité. Quand c'est du développement économique ou quand c'est du soutien aux petites communes, on est tous solidaires d'un projet que manifestement, Monsieur LANDRE d'ailleurs ne comprendra jamais de ce qui est un projet de développement économique, d'aménagement urbain, de développement durable. Et c'est vrai que quand nous nous sommes rencontrés, comme d'autres, qui sont venus sur ce sinistre fin juin. Des sénateurs,

des députés, des élus locaux. Je crois que David MARTI peut en témoigner. Et je veux dire, la question de la solidarité ne se... la demande ne se posait même pas, elle est venue toute seule. La réponse, la Communauté Urbaine, comme ça a été le cas du département, puisque le département, les conseillers départementaux le savent, a mis également en place une aide de solidarité, sans condition d'ailleurs, je pense effectivement parce que tout le monde a été traumatisé de voir un symbole de la République attaqué. D'ailleurs pour avoir rencontré, demandé des explications aux jeunes qui ont fait ça. Pourquoi la mairie ? Oh bah pourquoi pas. Et puis et puis on aurait pu faire autre chose. Mais bon voilà. Pour vous dire un peu l'incompréhension qui était la nôtre, quelquefois la colère, mais surtout vraiment un drame qui s'est passé pas simplement avec des répercussions matérielles parce qu'aujourd'hui on parle d'argent. Je ne rentrerai pas dans les détails financiers comme a pu le faire Daniel sur ce qui est effectivement un budget. Un budget qui n'était pas prévu pour nous, des conséquences lourdes, juridiques, de mobilisation des équipes, de travail dans des conditions, on l'a vu - peut être qu'à mon âge c'est normal - mais le bureau du maire à la RPA, ce n'est pas la meilleure façon d'accueillir des habitants, ni même de célébrer les mariages dans une salle annexe, ou d'avoir des bureaux éclatés sur toute la commune. Donc l'opération, elle coûte beaucoup trop cher. Ce n'était pas une opportunité. Certains pensent que c'était une opportunité. Ouais, ils vont avoir une belle mairie et finalement c'est une bonne, c'est une sacrée chance. Je pense que ce n'est pas du tout ça. Parce qu'on ne refait pas une mairie des années 68 comme on l'a fait aujourd'hui en matière de développement durable, d'économie d'énergie et c'est vrai que tout budget confondu, parce qu'il a fallu commencer par décontaminer, et moi je ne louerais jamais assez le l'engagement de nos collaborateurs qui en pleine canicule avec des tenues de scaphandrier allait trier dans la suie et dans les dégâts qu'avait provoqué cet incendie, et bien leur outil de travail, mais aussi leurs outils personnels, disons leur vie personnelle. Parce que c'est vrai que ça se résume peut-être trop vite à une mairie, des travaux, et cetera. Je pense que c'est un vrai drame humain. On l'a vu le lundi qui a suivi partout en France, il y a eu des appels républicains. Je pense que celui de Sanvignes dans la Communauté Urbaine et sans doute en Saône et Loire avait un caractère bien spécifique. J'ai vu des habitants pleurer. Le maire. Je pense que ça restera pour nous, on est souvent confrontés, on a connu des crises de COVID. Mes collègues, malheureusement, comme d'autres, ont vécu des choses pas toujours faciles dans leur commune. Mais franchement là, ça a été un moment assez exceptionnel, que je ne souhaite pas revivre, mais que mes collègues ne devraient pas revivre non plus. Donc la solidarité communautaire, ça fait chaud au cœur. Comme tous ceux qui, bien sûr l'État, qui n'est pas si facile que ça à convaincre. Mon collègue vient de me dire qu'il vient de toucher enfin 100% de l'indemnisation qui était promise. On n'en est pas encore là nous. L'assurance nous a assuré une partie de du remboursement du sinistre à condition d'en déduire la vétusté. Donc ça veut dire déjà qu'il reste des choses à faire et la mise aux normes qui est soutenue à la fois par l'État, aujourd'hui par la Communauté Urbaine, le département et je l'espère par la région, laissera quand même une ardoise pour la commune. Parce que je le répète, ce n'est pas une opportunité et on avait aussi notre rôle à jouer. Mais je crois que ça s'est traduit un peu par mon émotion. Je pense que c'est quelque chose d'assez difficile à vivre. En tout cas, merci à tous les collègues. Le vote n'est pas encore fait, mais nous étions quelques-uns à Paris quand le Président de la République a réuni tous les maires concernés, et cetera, moi je lui ai dit d'ailleurs, c'était compliqué d'ailleurs d'essayer de parler au milieu de tous ces grands élus qui sont presque des habitués de ces choses-là, pour lui dire mais attendez, Génelard, Joigny, Torcy, je ne dis pas.... Qu'est-ce qu'on avait à faire là-bas ? Mais ça veut dire que le malaise est beaucoup plus grand que des questions, simplement de grande entité, et cetera. Il y a un vrai malaise et quand on le vit comme on l'a vécu, comme les services le vivent, c'est un surcroît de travail, mais c'est surtout humainement, quelque chose qui n'est pas facile à assimiler.

En tout cas, merci Président lors de cette visite, on a tous compris et je serais très heureux dans quelques semaines. Viviane était ce matin sur le chantier pour en voir l'avancement. Dans quelques semaines, on verra enfin la sortie du tunnel. Alors en rappelant qu'on a eu la solidarité des villes voisines qui ont prêté du matériel. La Communauté a prêté de l'informatique, de la téléphonie. Voilà, ça fait chaud au cœur de le rappeler quand même, merci.

M. le Président.- Merci pour ce témoignage. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant le vote ? Moi je n'ai pas grand-chose à rajouter. Vous savez tout à tout a été dit, mais... la Communauté Urbaine peut apparaître à certains moments comme parfois exigeante avec les maires sur certains sujets, parfois bouscule un petit peu, parfois... Mais la Communauté Urbaine, c'est aussi celle qui protège, dans ces moments-là, et c'est normal, et c'est normal. En tout cas, je ne l'envisage pas autrement. C'est celle qui permet cette solidarité entre communes déjà, comme l'a rappelé Jean-Claude LAGRANGE, mais aussi la solidarité de la Communauté Urbaine vis-à-vis des communes. Comme une grande sœur pourrait agir vis-à-vis des petits frères ou des petites sœurs. La Communauté Urbaine, c'est aussi ça, c'est la solidarité. Et puis si ça doit arriver, ce que j'ai dit, il y aura la même solidarité. Et je n'ai pas hésité un instant, pas un instant bien entendu. Parce que c'est la République qui est touchée, et puis parce que c'est une de nos communes. Et puis on sait le traumatisme que c'est. Donc la question ne se posait même pas et nous

sommes très fiers, très heureux de contribuer à ce que sera la future mairie de Sanvignes qui sera plus belle qu'elle ne l'était avant, plus fonctionnelle qu'elle ne l'était avant, plus environnement compatible qu'elle ne l'était avant. Et où les agents de la ville de Sanvignes auront plaisir à travailler comme les élus et nous en serons tous très heureux et très fiers. Et nous serons tous à l'inauguration bien entendu.

Voilà, alors je mets aux voix, mais il n'y a pas de surprise sur le vote. Je pense que personne n'est contre ? Ne s'abstient et ou ne veut pas voter, en l'occurrence ? C'est une unanimité complète et totale. Je n'en doutais pas, je vous remercie.

SANVIGNES-LES-MINES - Fonds de concours relatif à la reconstruction de la mairie

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 50 000€ au bénéfice de la commune de Sanvignes-les-Mines afin de faciliter les travaux de reconstruction de la mairie de cette commune.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours afférente.*
- *De prélever la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

12. Budget principal - Vote du budget supplémentaire

13. Budget annexe Eau potable - Vote du budget supplémentaire

14. Budget annexe Assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire

15. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire

16. Budget annexe Lotissements - Vote du budget supplémentaire

17. Budget annexe ZAEC - Vote du budget supplémentaire

18. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

19. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

M. le Président.- Ensuite, nous passons au vote des budgets supplémentaires, donc il y en a plusieurs, le budget principal, l'eau potable, l'assainissement, et cetera. Et je vais proposer au premier vice-président de les présenter les uns et les autres. Et puis on passera ensuite aux échanges et au vote.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci Monsieur le Président. Donc après le vote de ces comptes administratifs et tout le travail, enfin le vote pardon que nous avons fait sur... ça y est, je suis perdu... attendez sur l'affectation des résultats. Ça y est, nous allons passer au vote des budgets supplémentaires, d'abord à leur présentation. En commençant par le budget principal. Pour le budget principal, c'est un report pour un montant de 2 115 926,84 € en dépenses et 361 908,11 € en recettes. Alors en fonctionnement, on prévoit l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 10 372 860,18 €. Des crédits pour des contrats de prestations pour notamment l'organisation d'un forum InCyber dont le Président a parlé dans son propos liminaire, un projet de territoire dans les médiathèques, mais aussi pour des frais de maintenance et des ajustements de cotisations. Nous prévoyons aussi une dotation complémentaire relative aux études, les prévisions de montant des marchés étant insuffisantes. Une dotation pour des admissions, pardon, en nos valeurs, cela va de soi. Le versement d'une subvention en soutien à Mayotte, des crédits pour des annulations de titres sur exercices antérieurs. L'ajustement aussi de la subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets acteur prévention au profit d'une subvention d'investissement. L'intégration en recette du remboursement de FCTVA qui n'a finalement pas fait l'objet d'une suppression dans la Loi de finances pour 2025. C'était effectivement une bonne nouvelle. Des dotations relatives au remboursement de frais pour des trop perçus et autres produits de gestion courante, un virement à la section d'investissement et un ajustement de la dotation relative aux amortissements des subventions en investissement sur le budget principal. On intègre une capitalisation pour 9 025 395,70 € de l'excédent de fonctionnement qui va nous permettre à la fois d'une

part de couvrir le déficit constaté de la section d'investissement et le reste à financer des restes à réaliser de l'exercice 2024, un ajustement du FCTVA qui va tenir compte de la réalisation en dépenses d'investissement pour 2024. Des dotations pour des subventions relatives au contrat de coopération public RSA, l'aménagement du centre bourg de Génelard et l'Eurovélo 6. Une dotation aussi dans le cadre d'un fond de concours pour la commune de Sanvignes suite à l'incendie de la mairie en 2024. Nous venons de le voter. Une dotation complémentaire pour la révision du PLUI parce que nous allons être obligé de réviser effectivement ce PLUI. Des crédits d'étude. Une dotation notamment aussi pour l'achat de matériel en particulier des drapeaux pour être plus précis. Des compléments et des ajustements de crédit dans le cadre notamment de la mise à jour des AP/CP, compte tenu de la réelle réalisation des opérations. Ces aménagements au niveau des AP/CP, nous y reviendrons dans un point suivant. Cela porte, entre autres sur l'attractivité résidentielle et l'étude stratégique en matière d'habitat, l'immeuble au Thiellay, l'aménagement de la place Schneider, les travaux d'aménagement de centralité à Sanvignes, la recyclerie, du matériel technique, la Villa Perrusson et le quai de transfert. Mais on verra cela plus en détail tout à l'heure. Des régularisations comptables, compte tenu de la nature des opérations à réaliser pour études et travaux, une dotation pour le versement d'avance sur marché et des écritures d'ordre, équilibrés en dépenses en recettes pour des régularisations comptables, de cession et de remboursement d'avance. Un ajustement des produits des cessions dans le cadre du transfert de nouveaux terrains au budget annexe ZAEC et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt. Pour le budget supplémentaire eau potable. En investissement, on intègre également les reports pour un montant de 51 615,26 € pardon en dépenses et 504 786,92 € en recettes. Alors en fonctionnement, pour ce budget supplémentaire eau potable, est prévu une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 3 503 031,94 €. Des crédits en dépenses imprévus, des ajustements de dotation pour la gestion de la régie intéressée, des crédits pour régulariser la tarification au titre de la facturation d'eau au syndicat, une dotation pour des annulations sur exercices antérieurs et un virement à la section d'investissement. En investissement dans ce budget supplémentaire eau potable, une reprise d'excédents d'investissement d'un montant de 174 935,76 € et des restes à réaliser. Des régularisations comptables. Pourquoi ces régularisations comptables ? Et bien elles sont compte tenu effectivement des opérations à réaliser, en particulier des études et des travaux. Des compléments et des ajustements de crédit dans la mise à jour des AP/CP compte tenu de la réelle réalisation des opérations concernées, cela porte avant tout, et nous y reviendrons, sur la rénovation des réseaux d'eau potable et des barrages captages. Une dotation pour le versement des avances dans le cadre des marchés le cas échéant, des écritures d'ordre équilibre en dépenses et recettes pour la régularisation comptable de remboursement d'avances. Et puis, compte tenu des résultats de la diminution de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Pour le budget supplémentaire assainissement non collectif. En maintien d'excédent de fonctionnement 238 816,73 €, on intègre un investissement, un excédent de 30 137,01 € et un financement de rester à réaliser de l'exercice précédent. Concernant le budget supplémentaire assainissement collectif. En fonctionnement, on prévoit une affectation de partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 670 383,51 €. Des crédits en dépenses imprévus, un ajustement de la dotation pour la gestion de la régie intéressée et un virement à la section d'investissement. Pour la partie investissement, l'excédent constaté de l'exercice antérieur de la section d'investissement pour 1 173 558,29 €. Des crédits en dépenses imprévus, des régularisations comptables compte tenu des opérations à réaliser, des compléments et des ajustements de crédits dans le cas notamment de la mise à jour des AP/CP. Là, ça porte sur la rénovation des usines de dépollution et puis d'importants travaux, vous vous en doutez, sur les réseaux d'eaux usées. Une dotation pour le versement des avances dans le cadre des marchés le cas échéant. Et compte tenu des résultats, encore une diminution de la dotation relative au recours à l'emprunt. Pour le budget supplémentaire lotissement, on intègre un déficit constaté d'un montant de 446 051,29 € et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Pour le budget supplémentaire Zones d'activités économiques et commerciales. Là, en fonctionnement, on prévoit un report d'excédent de fonctionnement à hauteur de 579 255,89 €. Une dotation spécifique pour le transfert des terrains du budget principal à hauteur de 250 000,00 €. Des écritures d'ordre permettant l'ajustement de la variation de stock de terrain aménagé. Là, c'est par rapport au vu de des réalisations de transfert de terrain en 2024 et dont la contrepartie se retrouve en section d'investissement. Et puis un virement à la section d'investissement. Sur cette partie investissement, on intègre le déficit constaté de la section d'investissement pour 1 161 625,91 € et encore un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Pour le budget supplémentaire Coriolis. En fonctionnement, une dotation pour des travaux d'aménagement de la zone et notamment ce qu'il faut en retenir sur cette zone, la desserte et la viabilisation des plateformes économiques, qui font référence effectivement au développement économique dont le Président a parlé dans ses propos liminaires. Des écritures d'ordre permettant l'ajustement de la variation de stock de terrain aménagé en dépenses et en recettes au vu de la réalisation de travaux. En investissement, on intègre le déficit sur l'exercice antérieur d'un montant de 2 222 741,62 € et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Et nous allons terminer avec le budget supplémentaire transports. Alors là, en fonctionnement, il y a une reprise d'excédents antérieur de fonctionnement de 4 110 139,29 €, avec une inscription pour le cas échéant, de dépenses imprévues. Une dotation pour le contrat de sous-traitance pardon et un virement à la section d'investissement. Alors, en investissement, lui pour le budget transports, on acte l'excédent antérieur de la section pour 1 457 323,86 € et les restes à réaliser de l'exercice 2024. Avec une dotation importante, vous vous en doutez, dans le cadre du renouvellement de la flotte de bus et une dotation nécessaire dans le cadre des futurs investissements à venir. Au sujet du renouvellement de la flotte de bus, c'est en bonne voie puisque normalement nous devons avoir, enfin nous devons acquérir très prochainement, en début d'automne prochain, 4 bus électriques, 2 pour le secteur réseau urbain du Creusot et 2 pour le secteur urbain de la ville de Montceau. Ce qui bien entendu, ne se limite pas à cela puisque nous aurons à électrifier effectivement les dépôts, ce qui représente aussi d'importantes sommes engagées pour cette électrification et en même temps pour la sécurité de ces dépôts. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Voilà alors sur ces budgets supplémentaires. Est-ce qu'il y a des interventions avant que je mette aux voix ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui je souhaiterais 2 précisions liées au budget principal et en réalité vous ne l'avez pas présenté mais à la délibération liée à la mise à jour des AP/CP qui arrive au point 20 des questions financières. D'abord sur les investissements de la CUCM liés à l'implantation des cinémas, je note qu'il y a 2 AP/CP différentes, l'une à 2 137 000 € sur Montceau et l'AP/CP Mach 2 à 2 340 000 € sur Le Creusot. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ou infirmer s'il s'agit de 4,4 millions d'investissement de la CUCM destinés au cinéma ou pour la partie Mach 2 s'il y a une part, enfin quelle est la part pardon consacrée aux travaux de préparation ou d'aménagement autour de l'implantation du cinéma ? Et donc quel est le montant global sur ces 2 opérations ? Et puis 2^{ème} question sur l'évolution du budget de la place Schneider. Vous avez présenté cette semaine dans la presse l'évolution précédente comme étant la résultante de travaux supplémentaires liés aux canalisations, enfin la reprise notamment des réseaux. Là, je vois 13% supplémentaires votés, ce qui fait 196% du budget initial. Est-ce que vous pouvez nous préciser s'il s'agit de la continuité budgétaire de ces travaux supplémentaires mais de même nature ou s'il s'agit de dépenses supplémentaires liées à d'autres raisons. Donc d'un côté, la clarification, en tout cas une précision sur l'investissement global de la Communauté Urbaine à destination du porteur de projet des 2 cinémas et 2^{ème} élément, la place Schneider.

M. le Président.- Évelyne COUILLEROT va répondre, je pense, aux 2 interrogations.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, merci Monsieur le Président. En ce qui concerne les cinémas, il s'agit de l'aménagement des espaces publics qui sont pris, comme pour nombre d'autres projets en charge par la Communauté Urbaine. Bon quasiment à parité sur les 2 sites. Je n'ai pas très bien compris votre question sur la place Schneider puisqu'elle relève des AP/CP. Vous le voyez si je vais au rapport suivant sur les AP/CP et puis ensuite même la question développement urbain numéro une sur un avenant concernant la place Schneider puisque tout ça est lié. En fait, on mène des opérations globales en intégrant la totalité et c'est donc ce qui apparaît sur le budget principal 3,9 millions, quand vous prenez sur les AP/CP. Ceci étant dit, ça intègre la totalité y compris les voiries annexes ou connexes, enfin bref quand on parle de la rue Sembat, de la rue des moineaux, qui ne sont pas liées directement à la place Schneider, mais que l'on intègre, puisque c'est lié à la totalité du projet. Par contre, sur la question eau et assainissement, on répond à une demande de trésorier, c'est à dire que bien entendu des travaux d'eau et assainissement étaient prévus, mais pas à cette échelle. Et même si on fait avant, comme sur nombre d'autres projets, des investigations, ce n'est que lorsque l'on ouvre que l'on se rencontre de la réalité du réseau. Et malheureusement, comme dans d'autres secteurs sur la ville, le réseau Schneider s'avère régulièrement en très, très mauvaise qualité. Donc vu l'ampleur des travaux, il nous a été demandé de le faire apparaître une AP multi budget, comme c'est appelé. Et d'impacter sur le budget annexe eau assainissement, c'est à dire que ces montants ne sont pas impactés au budget principal puisque ce sont de toute façon des travaux d'ampleur qu'il aurait fallu faire à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans. Vous imaginez bien que nous n'allions pas réouvrir un aménagement public qui venait d'être réalisé et qu'il fallait le faire en même temps. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question. J'ai lié et votre question sur le budget supplémentaire et la suite sur la question des AP/CP et l'avenant modificatif des travaux puisque tout ça, tout ça est lié.

M. le Président.- Oui, on a anticipé une éventuelle question sur l'AP/CP normalement. Tout ça va dans le sens de la transition écologique en plus. Petite précision, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je reviens sur un élément. Le premier vice-président là évoquait la Chambre régionale des comptes, je crois tout à l'heure au moment de la présentation qui a été faite en disant qu'il n'y avait pas de remarque de la Chambre régionale des comptes, il faut

quand même le souligner. Je vous donne une information puisque j'ai reçu un courrier de la Chambre régionale des comptes qui figurez figurez-vous s'intéresse aux territoires qui ont réussi et qui réussissent la réindustrialisation et qui dans leurs courriers dit explicitement, vous êtes un territoire qui réussit pleinement la réindustrialisation, et donc nous sommes heureux de mener cette étude, notamment dans votre territoire, parce que la Communauté Urbaine joue un rôle déterminant dans la réindustrialisation. Voilà, je dis ça, je ne dis rien. On va passer, on va passer au vote. Alors est-ce que on individualise les votes ou est-ce qu'il y aura un vote identique pour tous les budgets supplémentaires ? Identique ? Oui alors comme ça on va gagner du temps. Donc sur le budget, sur les budgets supplémentaires je rappelle : Budget principal, annexe eau potable, assainissement, assainissement non collectif, collectif, lotissements, Zones d'activités économiques, Coriolis et Transports. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Une contre. Pour ? Adoptées, merci.

Budget principal - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget principal, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe eau potable - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget eau potable, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget SPANC, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget assainissement collectif, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Lotissements - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget Lotissements, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe ZAEC - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget ZAEC, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget ZA Coriolis, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Transports- Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget Transports, tel que retracé dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

20. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Mise à jour des AP/CP, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui alors cette mise à jour des AP/CP. Effectivement, au travers des différentes présentations, on a déjà un petit peu effleuré le sujet. Donc je vous...Juste pour rappel, vous avez vu qu'elles sont répertoriées et puis présentées en annexe au précédent rapport et les toutes les modifications sont identifiées en rouge. Pour le budget principal, la présente délibération tout simplement actualise les autorisations de programme, notamment au vu des réalisations au compte administratif 2024 et puis des ajustements que nous aurons à faire intervenir sur l'exercice 2025. Il est proposé, il vous est proposé de modifier le montant des autorisations de programme pour les opérations. Je les ai cités tout à l'heure, je veux bien les redonner. L'attractivité résidentielle, Montceau le Plessis, Sanivignes centralité, les travaux d'eaux pluviales urbaines, le quai de transfert, la recyclerie, l'immeuble au Thiellay, la Villa Perrusson, l'aménagement des points d'appui et le Technopôle. Et puis d'ajuster bien entendu les crédits de paiement en conséquence.

Concernant les opérations de l'îlot Jean Jaurès, Montceau cinéma, Mach 2, Eurovélo, l'acquisition de matériel de transports, le programme pluriannuel de voirie, le fonds de concours chemins ruraux, les ouvrages d'art, l'aménagement de proximité voirie et trottoirs ainsi que le matériel technique. Seul l'échéancier, c'est un échéancier, j'insiste là-dessus, seul l'échéancier des crédits de paiement est modifié.

Par ailleurs, on vous propose de modifier et de prolonger la durée d'une année des autorisations de programmes relatives aux opérations de l'immeuble du Thiellay, de la Villa Perrusson, du quai de transfert, de l'aménagement des points d'appui et de 2 années pour l'opération Campus universitaire, tout simplement pour tenir compte de l'évolution des projets, mais également de prendre en compte et puis de comptabiliser les derniers paiements à intervenir dans le cadre de ces marchés publics. Notamment parce qu'il y a des révisions de prix, les échéanciers sont modifiés en conséquence.

On vous propose également la mise à jour et la clôture des autorisations de programme pour les opérations requalification du secteur Foch Verdun au Creusot, l'aménagement du boulevard du 8 mai Torcy et l'aménagement du centre de Généralard puisque travaux terminés.

De plus, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme pour les îlots urbains dégradés sur Le Creusot.

Alors par ailleurs, et Évelyne l'a effectivement... en a parlé il y a quelques instants, la création d'autorisation de programme multi budget pour permettre et bien tout simplement, comme elle l'a expliqué, une vision d'ensemble de certains projets. Et on l'a appelé effectivement AP multi budget. C'est une évolution de l'autorisation de programme de l'opération aménagement de la place Schneider au Creusot dont les dépenses étaient identifiées uniquement au budget principal, et elle intégrera d'ores et déjà des crédits de paiement pour les travaux en eau potable et assainissement collectif. Et sa mise à jour porte donc sur les réalisations 2024, l'ajustement du montant de l'AP et de l'échéancier qui en découlent.

On vous propose aussi la création d'une autorisation de programme affectée sur le budget principal en eau potable, assainissement collectif pour l'opération qui est en cours, Torcy résidence, boulevard du 8 mai.

Pour le budget assainissement collectif dans le tableau, on vous propose de modifier le montant des autorisations de programme pour les opérations rénovation des usines de dépollution et travaux sur les réseaux d'eaux usées. Ajuster en même temps l'échéancier des crédits de paiement en conséquence, encore une fois eu égard aux réalisations de l'exercice 2024 et puis tout ce que nous aurons à faire et au niveau des interventions sur 2025.

De la même manière, pour le budget eau potable, on vous propose d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement pour les opérations barrage, captage, rénovation, réseau eau potable, protection des ressources et travaux

sur réseau d'eau brute. Compte tenu là encore des réalisations 2024 et des ajustements pour 2025. On vous propose de modifier le montant de l'autorisation de programme de l'opération Protection des ressources et de prolonger la durée d'une année des AP relatives aux opérations barrage, captage et protection des ressources. Gros dossier effectivement que nous avons amené sur notre territoire.

Et enfin, pour le budget Transports, on vous propose d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement pour intégrer, je vous en ai parlé il y a quelques instants, les dotations nécessaires aux travaux d'aménagement des dépôts et au paiement de 4 bus dont la livraison est attendue sur cette fin d'année. Voilà, mais j'insiste beaucoup sur cette AP/CP concernant l'aménagement des dépôts en termes d'électrification, c'est un très gros sujet tant au niveau de la sécurité que de la mise en place tout simplement.

Voilà Monsieur le Président, je pense ne rien avoir oublié sur ces modifications d'AP/CP.

M. le Président. - Merci. Alors est-ce qu'il y a des remarques, prises de parole sur les AP/CP avant vote ? Non. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT. - Non, très brièvement, Monsieur le Président. Pour dire effectivement que les AP/CP sont une réalité à un moment T des différents projets et que nous sommes dans l'adaptation constante. Bon, j'ai répondu tout à l'heure sur la question de la place Schneider, mais je dirais que c'est le cas un peu partout puisque lorsqu'on regarde les différentes AP/CP depuis leur création, on voit bien qu'on s'est adaptés. Alors la plupart du temps à la hausse. Bon, on a quelques AP/CP qu'on solde aujourd'hui et qu'on solde à la baisse, je tiens à le souligner quand même. Ce qui fait voir la qualité du travail des services. Je pense par exemple au boulevard du 8 mai ou à Foch Verdun. Petite baisse, mais quand même, on n'est pas sur une hausse lorsqu'elles sont soldées, ce qui est une bonne chose. Et puis par contre, lorsqu'il faut s'adapter, et bien je pense que la Communauté sait le faire dans l'intérêt des communes. Je citerai par exemple Sanvignes où on élargit le périmètre en prenant la tranche optionnelle de façon à mieux répondre aux besoins d'ensemble tel que la commune le souhaitait. Je citerai également Le Plessis, puisque sur Le Plessis il s'était avéré en comité de pilotage, au-delà des surcoûts, qu'il était important également d'élargir le périmètre et de prendre en compte la tranche optionnelle avec le parking Gourdon. Je vois Madame le Maire qui salue, on avait conclu le comité de pilotage en disant qu'on verrait, qu'on ne savait pas, on arrive à le faire donc j'en suis sans aucun doute comme vous, fortement contente parce que ça permet bien entendu de mieux prendre en compte la globalité des besoins sur le secteur. Donc tout cela pour dire que et bien des AP/CP ça doit vivre, que la Communauté s'adapte aux réalités du terrain en tenant compte de l'intérêt général et des souhaits des communes et je vous en remercie Monsieur le Président.

M. le Président. - Je vous en prie, d'autres prises de parole avant vote ? Non, je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ensemble des ajustements joint au présent rapport et comprenant :*
- *Le prolongement de l'échéancier d'une année pour les opérations Quai de transfert, Immeuble le Thiellay, Villa Perrusson, aménagement des points d'appui, barrages captages et protection des ressources et de deux années pour l'opération Campus universitaire ;*
- *L'actualisation du montant des enveloppes consacrées aux programmes requalification du secteur Foch-Verdun au Creusot, aménagement du Boulevard du 8 Mai à Torcy et du centre de Génelard, Sanvignes centralité, Attractivité résidentielle, Montceau Le Plessis, Travaux eaux pluviales, Quai de transfert, Recyclerie, Immeuble Le Thiellay, Villa Perrusson, aménagement des points d'appui, Technopole, aménagement de la Place Schneider, rénovation usines de dépollution, travaux sur réseaux eaux usées, protection des ressources ;*
- *Le solde des autorisations de programme pour les opérations requalification du secteur Foch-Verdun au Creusot, aménagement du boulevard du 8 Mai à Torcy et aménagement du centre de Génelard ;*
- *La création des autorisations de programme pour les opérations Ilôts urbains dégradés et Torcy Résidence Boulevard du 8 Mai ;*
- *La modification du périmètre budgétaire de l'autorisation de programme aménagement de la place schneider ;*
- *L'ajustement des échéanciers en crédits de paiement des différentes autorisations de programme.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. LE CREUSOT - Travaux d'aménagement de la Place Schneider - Autorisation de signature d'une modification N° 1 au marché n° 2403701PAP

M. le Président.- Nous passons ensuite au chapitre développement urbain avec les travaux de la place Schneider, une autorisation de signature d'une modification numéro un au marché. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, c'est exactement ce que nous évoquions tout à l'heure, puisque nous avons adopté le montant des travaux qui s'élevaient à 3,066 millions TTC, décomposés en 3 lots, VRD, éclairage public et espaces verts. Il s'avère que les VRD intègrent les travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics, mais aussi les travaux de réseaux comprenant le remplacement des canalisations d'eau potable et des canalisations d'eau usée. Je l'évoquais tout à l'heure, c'est... le réseau s'avère en beaucoup plus, en très mauvais état, on va même dire, et il demande des travaux complémentaires. Alors le choix a été fait de procéder par avenant, tout simplement pour ne pas perdre de temps, ne pas décaler de 3 à 4 mois, ce qui aurait largement pénalisé les commerçants puisque ces travaux sont à la fois côté place Schneider, devant les restaurants, cafés- restaurants et de l'autre côté rue Jean Jaurès, également devant les commerces. Donc il a été décidé, pour ne pas perdre de temps, d'intégrer dans le marché VRD, ces travaux supplémentaires qui seront, je le redis, financés au titre du budget annexe eau et assainissement et de passer l'avenant qui vous est proposé et qui porte donc le marché à 2 052 193,73 € et il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette modification numéro une au marché de travaux.

M. le Président.- Merci. Prises de parole avant vote. Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

LE CREUSOT - Travaux d'aménagement de la Place Schneider - Autorisation de signature d'une modification N° 1 au marché n° 2403701PAP

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la modification N° 1 d'un montant de 352 700 € HT au marché N° 2403701 PAP conclu avec l'entreprise EUROVIA BFC portant ainsi le montant du marché à 2 052 193,73 € HT soit 2 462 632,48 € HT*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Technopôle Sud Bourgogne hub&go - mise à jour de la tarification

M. le Président.- Technopôle hub&go, mise à jour de la tarification. Jérémy PINTO.

M. Jérémy PINTO.- Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement à travers cette délibération de proposer une mise à jour de la tarification sur l'occupation du Technopôle qui est très occupé depuis son ouverture par de multiples acteurs et en particulier des acteurs de l'innovation. C'est un lieu qui est très demandé et à cet effet donc il est proposé ici de pouvoir proposer des tarifs supplémentaires, notamment en matière de prestation lors de d'occupation de salles de réunion et d'événements inférieurs à 25 personnes. Vous avez le détail dans la délibération. Et puis la 2^{ème} évolution proposée là concerne une offre supplémentaire notamment en ce qui concerne le Pack événementiel qu'on propose pour qu'une tarification puisse être progressive selon la durée d'occupation, voilà les évolutions proposées ici.

M. le Président.- Merci. Des questions. Prise de parole ? Non, je mets aux voix. Qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstient ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Technopôle Sud Bourgogne hub&go - mise à jour de la tarification

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise à jour la tarification des espaces du technopôle.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Solidarité Services - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

M. le Président.- Alors on va commencer maintenant l'adoption des subventions. Donc là, soyez attentifs parce qu'il va y avoir des rentrées et des sorties. Nous commençons avec Solidarité services. C'est Jean-Claude LAGRANGE qui va nous présenter le règlement d'intervention en matière d'immobilier, puisque là Solidarité services va bénéficier d'une aide de la Communauté. Je demande à Christophe DUMONT, Chantal LEBEAU et Laurent SELVEZ de sortir s'il vous plaît. Ah et bien et Jocelyne BLONDEAU. On peut en oublier, donc soyez attentifs. Il est possible qu'il y ait des oublis.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes habitués à chacune de nos séances de passer en revue des projets qui sont plutôt intéressants, de développement de projets économiques, que je dirais un peu classiques, mais on a étendu notre règlement d'intervention à l'économie solidaire et je pense qu'hier notre visite ensemble, il y avait quelques-uns, à Innov'insertion ont montré qu'il y a des réels potentiels avec les associations qui contribuent au maintien de service, et cetera, et notamment sur Solidarité services qui fait partie de ces associations qui mettent en œuvre des actions d'insertion, de formation et d'accompagnement socioprofessionnel donc, en assurant la mise à disposition de personnes auprès de divers clients. Pour permettre le développement et en tout cas dans des conditions acceptables de cette association donc il est envisagé un déplacement de locaux qui va entraîner des travaux et donc répondant aux critères d'éligibilité avec une aide applicable de 20%. On vous propose de verser une subvention de 31 653,37 € sur un montant total du projet de 170 117,00 €. Tout ça a été fait après vérification, du business plan, et cetera, c'est à dire que cette demande a été traitée comme les autres demandes d'entreprise.

M. le Président.- Merci. Prise de parole? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Solidarité Services - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

Le conseil décide :

- *d'autoriser le versement de la subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 31 653,37 € à l'association Solidarités et Services*
- *d'approuver la convention d'application entre l'association Solidarité Services et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observation : Etant précisé que Monsieur Christophe DUMONT, Madame Chantal LEBEAU et Monsieur Laurent SELVEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Enseignement supérieur - Attribution de subvention à des projets étudiants

M. le Président.- Nous passons ensuite à l'enseignement supérieur avec l'attribution de subventions à des projets étudiants. Jérémy PINTO.

M. Jérémy PINTO.- Oui, donc, vous le savez, depuis plusieurs années la Communauté Urbaine soutient les projets étudiants. Ici il s'agit de 4 projets subventionnés pour un total de 3 250 €. Certains de ces projets, on les connaît bien. Ils sont renouvelés de temps en temps. Je pense à la visite des effectifs d'AES en visite pédagogique à Paris ou encore au championnat du monde universitaire. Mais il y a aussi des nouveaux projets, et notamment le Challenge robotique, la Coupe de France de robotique qui est portée par une nouvelle association sur le campus qui est des étudiants de Polytech. Donc voilà des projets qui montrent aussi le dynamisme de nos étudiants.

M. le Président.- Merci. Des questions prises de parole ? Oui Madame JARROT. Le micro arrive.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci. Bonsoir à toutes et à vous tous. Je m'étonne mais de ne pas avoir de projet de l'IFSI ou de la CPGE. Voilà merci. Vous n'avez pas eu de demande du tout ? Parce que l'IFSI est souvent en recherche de subventions, ils ne vous ont rien déposé ? Bon voilà.

M. le Président.- Jérémy PINTO va apporter une réponse, mais il avait déjà répondu une fois je crois.

Mme Marie-Claude JARROT.- Et là, CPJE non plus ?

M. Jérémy PINTO.- Non pas cette année, mais par contre pour les 2 formations que vous... enfin que vous évoquez, ils ont déposé une demande dans le cadre d'un autre règlement d'intervention qui est celui de l'aide aux équipements pédagogiques. D'ailleurs on s'est rendu avec le Président il y a peu sur l'IFSI pour l'accompagner sur des acquisitions de matériel. Ça, je peux vous confirmer que l'IFSI a d'ores et déjà fait une nouvelle demande pour l'année 2025, mais pas sur des projets étudiants, voilà.

M. le Président.- Sur les équipements.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, d'accord, merci.

M. le Président.- Voilà, Madame. Laëtitia MARTINEZ a demandé la parole également.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Non, c'est simplement pour abonder la dimension communautaire de la dynamique vie étudiante, puisqu'on était lundi, avec Jérémy PINTO, à une réunion pour la préparation de Festi'campus qui est l'événement de rentrée porté par la Communauté Urbaine et la ville, et que la CPGE était représentée, bien présente à cette à cette réunion et qu'ils suivent avec beaucoup d'attention, en tout cas, tous les événements qui sont mis en place dans le cadre de la dynamisation de la vie étudiante.

M. le Président.- Très bien, merci pour cette précision, pas d'autre prise de parole ? Allez, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Unanimité.

Enseignement supérieur - Attribution de subvention à des projets étudiants

Le conseil décide :

- D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés :

Nom du projet	Nom de l'association	Montant proposé
Visite du Conseil Constitutionnel et sorties culturelles à Paris	AES	250,00 €
Challenge « Mesures Physiques »	AEMP (IUT – Mesures Physiques)	1000,00 €
Rencontres sportives	ASUB 71 (STAPS)	1 000,00 €
Coupe de France de Robotique	ANTC (Association des Nouvelles Technologies du Creusot)	1 000,00 €

- D'autoriser le versement des subventions pour un montant global de 3 250,00 €

- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2025.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. LE CREUSOT INITIATIVES - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- Le Creusot initiatives, subvention, convention d'objectifs. Donc là doivent sortir, Jocelyne BLONDEAU, Bernard DURAND, Montserrat REYES, Barbara SARANDAO. Et c'est Daniel MEUNIER qui nous présente.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, concernant effectivement Le Creusot initiatives. Vous savez que Le Creusot initiatives organise la Foire du Creusot tous les 2 ans. La nouvelle édition va avoir lieu en 2025. Au vu de son succès qui ne se dément pas et puis de sa contribution au développement économique du territoire, il vous est demandé d'accorder une subvention de 26 000 € à l'organisateur de cette manifestation, sachant que comme nous sommes au-delà des 19 000 €, cette subvention sera assortie d'une convention d'objectifs.

M. le Président.- Prise de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE CREUSOT INITIATIVES - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot -Montceau-les-Mines et l'association Le Creusot Initiatives ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Creusot Initiatives, eu égard au montant de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2025, nature 6574.*

Observations : Etant précisé que Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Bernard DURAND et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.

5. Association E.#.T Institute (CMQ-E ITIP) - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Nous avons... alors on peut faire rentrer nos collègues s'il vous plaît. Nous avons ensuite l'Association Institute, c'est le CMQ en fait. Et c'est une nouvelle, une nouvelle subvention. Pardon. S'il y a des élus qui se sont intéressés, on ne les a pas identifiés, mais il est possible qu'il y en ait, et bien sortez de la salle, mais a priori il n'y en a pas. Mais on ne sait jamais comme c'est une nouvelle subvention. Donc Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, vous savez que notre collectivité, aux côtés des 4 autres EPCI, est engagée dans un dispositif dont le nom est Territoires Bourgogne industrie qui vise effectivement, je dirais, à fédérer tous les acteurs du monde économique, académique, industriel et puis institutionnel qui sont toutes et tous engagés dans une démarche collective d'innovation pédagogique. Au travers de ces recherches, il y a plusieurs objectifs qui sont poursuivis. D'abord, la décarbonation pour une compétitivité verte, l'innovation industrielle, le développement de l'attractivité des métiers industriels pour viser encore une fois la réindustrialisation du territoire. La démarche de l'association Institute entre en complémentarité au sein de ce dispositif Territoires d'industrie pour élaborer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Donc c'est avant tout, de leur part, un travail d'anticipation, de planification, de régulation, d'accompagnement des entreprises et puis de renforcement des collaborations. Pour mener à bien ce travail, qui est à la fois un travail partenarial et collectif, cette association sollicite une subvention de 12 000 €, avec une convention d'objectif bien entendu, qui sera liée à cette subvention.

M. le Président.- Merci. Des questions. Oui. Marie-Claude JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci Daniel. Tu viens de parler de l'accompagnement des entreprises en GPEC, c'est ça ? Enfin si je lis anticiper les besoins et compétences en formation sur le territoire, accompagner les entreprises dans l'adaptation de leur stratégie RH donc c'est bien de la GPEC. Enfin. Renforcer la collaboration entre entreprises, établissements éducatifs et acteurs publics. Donc là on a déjà des organismes qui font cela, alors c'est spécifiquement dans certains domaines ? Alors j'avoue que je n'ai pas très bien compris. Parce que c'est intéressant et donc j'espère qu'on pourra tous en profiter. Mais je me pose la question, est-ce que bon le 4^{ème}, le 4^{ème} objectif me paraît un peu... bon, réduction des inégalités économiques et sociales... Bon voilà, ça va être un peu compliqué. Les 3 premiers sont déjà énormes. Bon je n'ai pas tout bien compris. Voilà, je voudrais simplement une explication, parce que ça m'intéresse de participer en tant que Ville de Montceau. Voilà, merci pour votre réponse par avance.

M. le Président.- J'apporte la précision qui va répondre à votre question, c'est qu'en fait c'est dans le cadre effectivement de la GPECT. Mais la GPECT industrie portée par l'État et la région, d'accord ? Les 2. Le campus, lui, il est mandaté justement par l'État et la région. Et c'est l'opérateur, choisi par la DDETS. Voilà et donc cette action, elle est identifiée dans le cadre de Bourgogne industrie très spécifiquement et c'est pour toutes les entreprises industrielles. Voilà.

Mme Marie-Claude JARROT.- Donc c'est porté par la DDETS, donc ça serait c'est très important que nous puissions avoir les retours de l'opération et le suivi en termes de besoin, en termes d'emploi, d'acquisition de compétences sur le Territoire d'industrie, c'est important pour qu'on puisse toutes et tous valoriser ce dispositif.

M. le Président.- Bien entendu. Tout ce qu'on fait dans Bourgogne industrie, de toute façon à un moment donné, c'est évalué. Il y a des fiches actions, je le rappelle avec des thématiques et ensuite y a des évaluations avec un bilan qui est fait.

Mme Marie-Claude JARROT.- ... pouvoir répondre parce qu'on nous reproche souvent il n'y a pas de travail, il n'y a pas... Enfin tout ça, tout ça est faux, tout ça est faux. On a encore vu ce matin chez Novium, donc c'est important qu'on ait des billes pour répondre.

M. le Président.- Mais vous les aurez, vous les aurez. Merci. Des questions, non ? Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Association E.#.T Institute (CMQ-E ITIP) - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association E.#.T Institute (CMQ-E ITIP) au titre de l'année 2025 ;*
- *D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal pour l'année 2025*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

M. le Président.- Alors la CRESS, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Donc là c'est pour le suivi de l'accompagnement qu'ils font sur tout ce qui est développement de l'économie sociale et solidaire. Daniel MEUNIER. Là, personne ne sort.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, vous savez... bon cette action pour la coopération, l'animation et la coopération territoriale en économie sociale et solidaire, elle est quand même bien développée sur notre territoire et en même temps, elle est beaucoup soutenue par la région Bourgogne Franche-Comté. On a voulu la mettre en œuvre et puis la développer dans le cadre de nos politiques et de notre volonté de faire du territoire un territoire avant tout un territoire inclusif pour enrichir les initiatives individuelles collectives avec un impact social positif. Donc c'est une action qui recense plusieurs facettes. Il y a de l'accompagnement, mais en même temps, il y a beaucoup d'expertise au départ, de l'accueil, de l'information pour enrichir cette dynamique d'animation économique. Et ils ont participé à la manifestation, pas plus tard qu'il y a quelques jours, d'Innov'insertion CUCM mardi dernier pour faire découvrir les métiers de l'ESS. Ils ont fait la promotion des achats éco responsables, chose qui était très intéressante effectivement sur le stand, valoriser la distribution des produits locaux et puis favoriser la constitution de réseaux d'associations dans les quartiers prioritaires de la ville. Suite à la demande de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, on vous propose d'accorder une subvention de 24 000 € assortie d'une convention pour continuer la poursuite de ce beau travail en matière de solidarité.

M. le Président.- Merci. Prise de parole ? Questions ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la CRESS BFC pour l'action ACTESS ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne budgétaire correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Association Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Nous avons ensuite Ecosphère. Là, pareil, subvention convention. Je vais laisser Daniel MEUNIER, je dois sortir. Philippe PRIET, Bernard DURAND, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Didier LAUBERAT.

M. Daniel MEUNIER.- Bien. Ici pour l'Agence Ecosphère, effectivement c'est une subvention annuelle. Je ne sais pas s'il est utile de revenir sur toutes les belles missions de cette agence qui participe elle aussi très efficacement au dynamisme économique et puis innovant du territoire. Alors ? Au travers de quoi ? Et bien au travers, vous connaissez toutes et tous maintenant le Mecateam cluster, Excalibur et puis tout le développement de l'offre immobilière sur le territoire de la CUCM. Donc l'association Ecosphère nous redemande cette année encore notre soutien par le biais de l'octroi d'une subvention de 290 000 € avec une convention qui s'y rapporte pour pouvoir continuer à promouvoir leur travail d'attractivité économique du territoire de la CUCM. Voilà. Y a-t-il des remarques, des prises de parole ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des élus qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? C'est toujours très difficile à dire ça. Bien. Des abstentions ? Des « contre » ? Des « pour » ? Merci pour l'Agence Ecosphère.

Association Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2025 ;*
- *D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal pour l'année 2025.*

Observations : Etant précisé que, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Christian GRAND, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Didier LAUBERAT, Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PRIET intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Ça fait du bien. Alors nous passons ensuite à AgIRE. Pareil, subvention convention. Alors là doivent sortir Marie-Thérèse FRIZOT. Mais je crois qu'elle n'est pas là. Si. Sébastien GANE, il n'est pas là. Didier LAUBERAT, Monique LODDO, Lionel DUPARAY, Jocelyne BLONDEAU, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY mais il n'est pas là. Voilà Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, pour l'association AgIRE. Bon, moi je, ne reviendrai pas non plus sur toutes les facettes qui composent cette association. Cette belle association en matière d'insertion. Je pense à la plateforme de lutte contre l'illettrisme, à l'importante plateforme mobilités, le Pôle insertion, emploi et développement économique

aussi, le Pôle orientation, qui est très important. Les points relais sur la validation des acquis de l'expérience. Là aussi, c'est très important effectivement dans leurs activités quotidiennes. Donc AgIRE est un acteur important sur notre territoire en matière d'insertion. Il vous est proposé de leur accorder une subvention de 551 225 € pour continuer à mener à bien le travail sur le territoire.

M. le Président.- Merci. Pardon ?

M. Daniel MEUNIER.- Non, je voulais signaler encore leur participation à Innov'insertion CUCM il y a quelques jours.

M. le Président.- Merci. Prise de parole ? Question ? Non, je mets aux voix donc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025 à conclure avec l'association AGIRE, Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2025 ;*
- *D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Monique LODDO, Monsieur Laurent SELVEZ et Monsieur Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- L'Office de tourisme cette fois. Alors là, nous sommes nombreux, Jean-François JAUNET. Je sors également. Thierry BUISSON, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUNAS, Christophe DUMONT, Guy SOUVIGNY, Jean-Paul BAUDIN, Lionel DUPARAY, Pascale FALLOURD, Enio SALCE, Jérémy PINTO, Cyril GOMET, Jean GIRARDON, Frédérique LEMOINE, Viviane PERRIN, Guy MIKOWLASKI, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Barbara SARANDAO, Michel CHARDEAU, Philippe PRIET et Marc MAILLOT.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci aux valeureux élus qui restent présents dans cette salle. Donc pour l'Office du tourisme communautaire, demande de subvention. Bon, c'est un programme d'action très riche pour 2025. Nous en avons eu la preuve au travers de la présentation de la saison touristique du département il y a quelques jours. Notre directrice de l'Office du tourisme communautaire nous a présenté les principaux axes pour cette année et c'était fort intéressant de voir tout ce dynamisme en mettant quand même aussi en exergue un point important pour cette année 2025, c'est la réorganisation de l'accueil et de son fonctionnement. Et ça, il y en avait fort besoin, c'est en bonne voie. L'organisation d'événements. Je ne vais pas revenir sur toute la liste. Le développement aussi de toutes les filières rando, vélo, fluviale, le patrimoine, l'animation aussi de tout le réseau de professionnels du tourisme. Et puis aussi le suivi de toutes les actions du contrat canal. Je dirais, comment ne pas signer à nouveau une convention de partenariat et souscrire à la demande de subvention de fonctionnement de 349 000 € pour cette année 2025. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, nous pouvons passer au vote. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des « contre » ? Des « pour » ? Merci pour l'Office du tourisme communautaire.

Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine*

- Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
 - *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total de 349 000 euros à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
 - *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean Paul BAUDIN, Monsieur Thierry BUISSON, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLOT, Monsieur David MARTI, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Philippe PRIET, Madame Barbara SARANDA, Monsieur ENIO SALCE, Monsieur Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux

M. le Président.- Alors, développement territorial cette fois. Nous avons plusieurs... nous avons le lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande d'information des demandeurs de logements sociaux que je vous propose de voter sans présentation. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux

Le conseil décide :

- *d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information du Demandeur, selon les modalités précitées,*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou sa représentante, Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat et à la rénovation urbaine, à transmettre une ampliation de cette présente délibération à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, en demandant le porter à connaissance permettant d'engager l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs,*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou sa représentante, Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat et à la rénovation urbaine de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions propres à assurer le fonctionnement du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs et à signer tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Prescription de la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal

M. le Président.- Ensuite, prescription de la révision allégée du PLUI, sans présentation également. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Prescription de la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal

Le conseil décide :

- *De prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*
- *D'afficher la délibération de prescription en mairie d'Ecuisses et au siège de la CUCM.*
- *D'organiser une réunion de concertation en Mairie d'Ecuisses.*
- *De tenir à disposition du public un dossier de présentation en mairie d'Ecuisses.*

- De rendre disponible le dossier de présentation sur le site internet de la CUCM.
- De mettre à disposition un registre en mairie d'Ecuisses.
- De mettre à disposition une adresse mail dédiée.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Déclaration de projet de Marmagne emportant mise en compatibilité du PLUi - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

M. le Président.- La déclaration de projet de Marmagne en portant mise en compatibilité du PLUI avec une délibération là aussi, que je propose sans présentation. Oui, il y a une demande de prise de parole ? Pascale FALLOURD.

Mme Pascale FALLOURD.- Oui, merci Monsieur le Président. Juste quelques précisions concernant mon vote puisque je vais m'abstenir sur cette délibération. Simplement il s'agit d'une délibération relative à la non-réalisation d'une enquête environnementale, mais je situe mon vote dans le projet plus globalement, puisqu'il s'agit d'un projet de création d'une petite polarité commerciale à Marmagne. Simplement l'explication de mon vote, je pense que, au stade aujourd'hui où en est le projet, la zone de chalandise prévue dans ce projet ne prend pas en compte suffisamment l'impact sur les communes, les pôles de proximité, communes rurales voisines. Je pense qu'il serait nécessaire qu'il y ait une étude de marché plus précise sur cet impact. Donc. Voilà quelques mots d'explications.

M. le Président.- Merci pour l'explication de vote. Donc abstention. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas en tout cas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Abstention, Une. Contre ? Pour ? Merci.

Déclaration de projet de Marmagne emportant mise en compatibilité du PLUi - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil décide :

- De ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de Marmagne, conformément à l'avis conforme de la MRAE.

Observations : Adoption à la majorité.

4. Adoption de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal

M. le Président.- L'adoption simplifiée numéro 3 du PLUI, là aussi sans présentation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Adoption de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal

Le conseil décide :

- D'approuver les modifications apportées au projet de modification simplifiée n°3 du PLUi à l'issue de la procédure ;
- D'approuver la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tel qu'elle est annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie de Montceau-les-Mines pendant un délai d'un mois ;
- De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire ;
- De préciser que, conformément à l'article R.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal modifié sera téléversé sur le portail national de l'urbanisme et mis à disposition sur le site internet de

la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau ;
– De publier la délibération au recueil des actes administratifs ;
Observations : Adoption à l'unanimité.

5. CAUE - Convention d'objectifs 2025 - Autorisation de signature

M. le Président. - Le CAUE, une convention d'objectifs pareil, sans vote... sans présentation, pardon et avec vote merci. Il y en a qui suivent. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Ah oui, Guy SOUVIGNY, mais il n'est pas là. Évelyne COUILLEROT doit sortir, Lionel DUPARAY doit sortir. Jean GIRARDON, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE. Alors je mets aux voix. Donc, avec le CAUE, cette convention d'objectifs. Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Merci. Nos collègues peuvent rentrer.

CAUE - Convention d'objectifs 2025 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs 2025 à conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE) ;
- D'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention ;
- D'autoriser le versement au CAUE d'une subvention d'un montant de 8 000 €.

Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE Monsieur Guy SOUVIGNY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Lancement d'un appel à projets - Challenge innovation

M. le Président. - Nous passons au lancement d'un appel à projet Challenge innovation. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT. - Bien, merci Monsieur le Président. Donc ce Challenge de l'innovation dans l'espace public s'inscrit dans une trajectoire que la Communauté Urbaine a commencé depuis une bonne quinzaine d'années avec un programme innovant sur le numérique. Je ne citerai que nos 300 km de fibre optique tirés au service des professionnels, "que" mais c'est beaucoup et puis avec une volonté de forte accélération pour créer un territoire connecté dans sa globalité et avec de nouveaux investissements comme la 5G ou le déploiement LoRaWAN. À souligner que tous ces équipements et infrastructures, antennes réseau qui sont un véritable atout pour notre territoire. La Communauté en est propriétaire et donc elle... cela lui permet à la fois de mettre, de travailler avec tout ce potentiel, mais aussi de le mettre au service de champ d'expérimentation. Et cela sera, s'il le souhaite, un atout pour le lauréat de ce challenge. Donc, je le disais. Un challenge qui s'inscrit plus globalement dans la démarche Smart territoire connecté que la Communauté souhaite sur ce mandat porter fortement. Avec 4 axes essentiels prioritaires pour un territoire connecté et durable, celui de l'eau, de la gestion des bâtiments, de la gestion des déchets. Et puis celui dont nous parlons à l'instant qui est l'espace public. Un certain nombre de projets sont en cours. Nous avons évoqué tout à l'heure l'implantation de casiers connectés sur les 2 villes centres pour les ordures ménagères, les biodéchets. Merci. Sur pour les biodéchets et d'autres qui sont en cours de lancement comme des capteurs sur les points d'apport volontaires, notamment les bennes à verre. Et puis tout un dispositif que la Communauté met en route. Et sur le dernier point, celui que j'évoquais les espaces publics. Nous souhaitons offrir au porteur de projet une capacité d'expérimentation grande nature sur notre territoire. Alors je le redis, territoire qui est à la fois urbain et rural et ce sera à lui de proposer dans quel espace public il souhaite s'implanter. Là où il peut répondre à une véritable visibilité, une véritable utilité pour les populations. Il ne s'agit en aucun cas d'apporter un gadget qui n'apporterait pas une véritable plus-value aux usagers. Dans ce contexte, nous avons 3 objectifs qui ont été retenus pour ce challenge : la qualité de vie pour les habitants au quotidien, c'est à dire que cela leur apporte dans leur vie quotidienne un plus, l'augmentation du caractère ludique donné au niveau de l'espace public notamment je pense aux familles, mais pas que, et puis bien entendu avec la transition écologique à titre de thématique transversale. Donc vous avez tout cela qui est défini, expliqué dans le règlement qui est annexé. Aujourd'hui, les inscriptions à l'appel au projet auront lieu tout de suite après la validation si vous le voulez bien, par le Conseil de Communauté, donc en avril et cela jusqu'à mi-juillet, de façon à ce qu'un prototype du projet puisse être retenu, réalisé d'ici la fin de l'année 2025 pour un suivi et

un déploiement tout au long de l'année 2026. Donc vous avez l'ensemble des modalités pour la participation et la sélection du lauréat et je précise que l'enveloppe financière globale est de 50 000 € qui sera consacrée à cet appel à projet.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Non, je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Lancement d'un appel à projets - Challenge innovation

Le conseil décide :

- *D'approuver le lancement de l'appel à projets « challenge innovation », destiné au financement d'un projet innovant au sein de l'espace public ;*
- *D'approuver le règlement dudit appel à projets annexé à la présente délibération ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cet appel à projet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Lancement d'un appel à projet " Moins de déchets, ici c'est possible ! " 2025

M. le Président.- Chapitre développement durable, lancement d'un appel à projets. Moins de déchets ici, c'est possible. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui chers collègues, je vous rappelle que la prévention, c'est le principal acte majeur pour la collectivité en ce qui concerne les déchets. Et en fait ce projet, cet appel à projet, c'est le 2^{ème} puisqu'on a déjà passé le même appel à projet l'an dernier, on avait eu je crois 9 dépôts de dossiers, on en a retenu 8 qui ont été validés. Et donc là ce 2^{ème} volet, et bien il reconduit les 2 axes qui sont proposés, c'est à dire un premier volet sur l'animation auprès du grand public. Et puis un 2^{ème} volet sur des projets de réduction ou de réemploi sur le territoire communautaire. Donc tous les acteurs du territoire peuvent bien évidemment s'emparer de ces projets et faire des propositions qui seront ensuite validées par la commission de consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Sachant que le budget proposé pour ce projet est de 20 000 €. Merci de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. Des questions, des prises de parole ? Oui, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci. Dans les structures éligibles à un soutien financier, comment cela se fait-il que les établissements publics, notamment les établissements publics nationaux, qui s'occupent de gestion des déchets, transition écologique ne sont pas cités comme structures éligibles et ne sont pas citées non plus comme structures pouvant apporter une formation gratuite dans la mesure où la Communauté Urbaine est adhérente ? Vous voyez ce que je veux dire Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui, je vois très bien. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Là cet appel à projet, c'est plutôt aux acteurs du territoire, donc en fait c'est plutôt sur les acteurs du territoire qu'on essaie de faire émerger des projets. Ce n'est pas en lien avec des acteurs nationaux.

Mme Marie-Claude JARROT.- Mais moi je vous parle d'un établissement public national et d'un établissement public local dont la Communauté Urbaine. Je parle du CEREMA par exemple qui pourrait apporter, qui pourrait apporter...Vous vous en êtes douté, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, oui, je me suis douté que vous parliez du CEREMA.

Mme Marie-Claude JARROT.- qui pourrait apporter à la fois une aide gratuite par rapport aux écoles. Enfin, qui pourrait, voilà... et qui pourrait aussi être éligible. Voilà, je ne sais pas.

M. le Président.- On va, on va regarder si...

Mme Marie-Claude JARROT.- Notamment le programme Cube. Oui, notamment le programme Cube...

M. le Président.- Pourquoi pas, on va regarder s'il y a une compatibilité possible, pourquoi ?

Mme Marie-Claude JARROT.- Bien oui comme la Communauté est adhérente. Oui, oui, tous ces programmes sont, enfin toutes ces animations, on va dire, sont gratuites

M. Jean-François JAUNET.- Si c'est gratuit, on prendra, mais là c'est pour proposer des financements.

M. le Président.- Mais la présidente du CEREMA, la présidente du CEREMA souhaite que le CEREMA soit éligible.

Mme Marie-Claude JARROT.- Mettez les 2, les 2. C'est, c'est quand même gagnant-gagnant.

M. le Président.- Oui. Ecoutez, on va, on va vérifier.

Mme Marie-Claude JARROT.- Ça serait bien de mettre les EPL, alors à ce moment-là, mettez les EPL, il n'y en a pas tant que ça.

M. le Président.- On vérifie ça. Si c'est possible, ce sera fait.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci.

M. le Président.- D'autre prise de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Lancement d'un appel à projet " Moins de déchets, ici c'est possible ! " 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver le lancement de l'appel à projet « Moins de déchets, ici c'est possible ! » destiné au financement d'initiatives locales vertueuses en matière de réduction des déchets sur le territoire ;*
- *D'approuver le règlement d'intervention annexé à la présente délibération ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cet appel à projet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Usine de Torcy - Convention de gestion des communs

M. le Président.- Convention avec l'usine de Torcy sur la gestion des communs, sans présentation. L'usine de Torcy qu'on a inaugurée très récemment. Une belle inauguration d'ailleurs, où il y avait beaucoup de monde. On a vraiment une usine exemplaire maintenant en matière de traitement des déchets. À souligner quand même. D'ailleurs je souhaite qu'un maximum d'élus qui souhaitent visiter cette usine de traitement le fasse. Donc j'ai demandé au service qu'on essaie d'organiser ça avec l'usine, avec l'usine de traitement. Et pour voir Jean-François si on peut l'organiser parce que vraiment ça vaut le coup d'être vu. Voilà donc je mets aux voix. C'est sans présentation. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté.

Usine de Torcy - Convention de gestion des communs

Le conseil décide :

- d'autoriser la modification de la clé de répartition n°1 pour l'année 2024 ;
- d'autoriser l'actualisation de la clé de répartition n°1 à partir de l'année 2025 pour tenir compte chaque année des tonnages réels transitant par l'usine multifilière de Torcy.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. MONTCEAU-LES-MINES - Recyclerie - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

M. le Président.- Sur Montceau cette fois. La Recyclerie, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, je vous rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, on avait délibéré sur le fait que la recyclerie devait être considérée comme une mission d'intérêt économique général au sens des règles européennes, de façon à pouvoir bénéficier d'un certain nombre de dispositifs. Et donc là, maintenant que cette validation est faite, et bien en fait, il est proposé de lancer un appel à la manifestation d'intérêt pour avoir un partenaire qui va exploiter cette recyclerie. Les travaux sont quasiment achevés, on est sur la partie de levée des réserves et on attend aussi la Commission de sécurité. Donc on est dans la toute dernière phase de ce projet aussi ambitieux et qui fait qu'on a plusieurs projets sur les déchets puisque, comme l'a évoqué le Président, on a eu donc ce centre de tri tout neuf et tout récent.

M. le Président.- Très beau projet structurant de la Communauté Urbaine. Des questions, prise de parole ? Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté.

MONTCEAU-LES-MINES - Recyclerie - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Le conseil décide :

- D'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du service d'intérêt économique général relatif à la mise en place d'une recyclerie sur le territoire de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif - année 2025

M. le Président.- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci Président. Oui, je vais essayer de vous résumer en quelques mots. Il s'agit bien sûr des redevances payées aux Agences de l'eau. On en avait parlé, on avait parlé du principe lors d'un récent conseil communautaire. Là voilà, on a maintenant les détails qui nous ont été donnés par les Agences de l'eau. Alors déjà, première chose, je ne suis pas sûr que tout le monde sache que, dans sa facture d'eau, il y a une redevance qui ne revient pas à la Communauté. On sert simplement de percepteur. Ces redevances sont versées aux Agences de l'eau, et d'ailleurs c'est assez vertueux parce que c'est avec cet argent là qu'il nous subventionne pour des travaux notamment de qualité de l'eau. Alors bien avoir en tête que la Communauté Urbaine, vous le savez tous, qu'on est dans la ligne de partage des eaux. Donc on relève de 2 agences de l'eau. La grande majorité d'entre nous relève de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, c'est le bassin versant de la Bourbince et de l'Arroux. Et, par contre, une petite partie chez nous à partir d'Ecuisses, les habitants qui habitent Ecuisses, Saint-Julien et cetera, eux relèvent de RMC. Ce qu'on appelle RMC, c'est Rhône Méditerranée Corse. Je le dis parce que la délibération ce n'est pas du tout vous allez voir, ce n'est pas du tout les mêmes redevances.

Dire que ces redevances existaient mais qu'il y a eu une grande réforme suite au, vous savez, au plan eau et suite aux sécheresses, compte tenu de l'enjeu maintenant qui est l'eau. Il y a eu donc une profonde réforme. Alors je vais essayer de faire court, mais il y a en fait 3 redevances.

Il y a une redevance toute simple qui est liée sur la consommation de l'eau. Alors là quelle qu'elle soit, elle s'applique. Alors je vous donne les chiffres, c'est 0,33 € sur Loire Bretagne et puis c'est 0,43 € du mètre cube pour Rhône Méditerranée Corse. Donc on voit les enjeux, on voit qu'il y a plus d'enjeux sur la quantité d'eau, on voit bien que c'est sur RMC que les prix sont plus forts parce qu'il y a plus d'enjeux. Ça celle-là elle est simple.

Et les 2 autres. Alors, les 2 autres redevances sont plus complexes puisque ce sont des redevances à la performance. Alors c'est assez logique, il y a une redevance à la performance des réseaux d'eau potable. Et puis il y a la même chose, des réseaux d'assainissement et là c'est plus compliqué. Donc, elles ont été créées. Alors je donne le principe. Le principe c'est 0,10 € - alors j'essaie de ne pas me perdre - 0,10 € le mètre cube sur Loire Bretagne et puis 0,05 € sur Rhône Méditerranée Corse pour la performance d'eau potable, ça, ça sera assez simple. Sauf que la performance d'eau potable aujourd'hui, l'Agence de l'eau ne l'a pas - comment je dirais puisque c'est nouveau - elle ne l'a pas encore matérialisée. Donc parce qu'il y aura les bons et les mauvais élèves. Je vous explique, c'est assez simple. Les chiffres que je vous donne là : 0,10 € et 0,05 € et bien les bons élèves paieront que 20% de cette somme, je vous fais cours. C'est un coef 2 et puis les mauvais élèves paieront 100%. Sauf qu'aujourd'hui l'Agence de l'eau n'est pas en capacité parce qu'elle n'a pas la référence aujourd'hui d'identifier bon et mauvais élève, donc tout le monde est bon élève. Donc en fait ce qu'on va vous proposer c'est ces sommes là multipliées par le coefficient de 0,2. Donc 20% de ces sommes là. Mais c'est uniquement pour cette année parce que dès l'an prochain il va falloir affiner ça. Donc sur l'eau potable, on est des bons élèves. Même sur la France donc on ne se fait pas trop de soucis là-dessus.

Alors, par contre, la dernière redevance, c'est celle qui est liée à la performance, mais sur le réseau d'assainissement collectif. Et là, vous savez qu'on a un schéma directeur sur 30 ans pour être aux normes. Donc alors comment ça se passe ? Et là, on voit la différence entre les 2 agences de l'eau. C'est 0,28 € du mètre cube sur Loire Bretagne. On voit bien qu'il y a des vrais enjeux. Et puis sur Rhône Méditerranée Corse c'est 0,03 € donc c'est 10 fois moins cher. Pas de chance on est sur principalement sur Loire Bretagne. Alors là même chose comme on n'a pas les références, il y a 2 coefficients. Alors aller savoir pourquoi le coefficient n'est pas le même. Les bons élèves c'est 30%, c'est un coef 0,3. Et puis les mauvais élèves, ça sera 100% de cette somme-là. Et comme c'est la même logique, comme on n'a pas les références aujourd'hui, tout le monde est classé bon élève et paiera 30%.

Ça donne ce que vous avez en dernière page de la délibération. Ça donne un tableau. Alors, il n'y a pas de tableau pour la première parce que la première elle est fixe pour tout le monde. Par contre, sur la 2^{ème} et la 3^{ème}, vous avez nécessité d'un tableau, ça donne ces chiffres-là. Pour les gens qui sont, pour les habitants qui sont sur Loire Bretagne, ça sera pour l'instant et je dis bien pour l'instant et pour 2025, 0,02 € du mètre cube pour l'eau potable et 0,084 € du mètre cube sur l'assainissement. Et puis sur Rhône Méditerranée Corse, c'est 0,01 € du mètre cube et même moins d'1 centime. 0,009 € de mètre cube pour cette année. Voilà mais vous allez voir, il y aura une délibération annuelle sur cette partie-là puisque ça dépendra de la performance de nos réseaux. Voilà Président.

M. le Président. - Merci. Est ce qu'il y a des prises de parole ? Des questions ? Non alors je mets aux voix. Merci pour les explications en tout cas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif - année 2025

Le conseil décide :

- De fixer les contre-valeurs correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutées sur chaque usager du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube vendu ou assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025 :

	Communes du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	Communes du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€/m ³)	0,02	0,01
Performance des systèmes d'assainissement collectif (€/m ³)	0,084	0,009

- De préciser que ces contre-valeurs sont facturées et encaissées auprès des usagers des services eau potable et assainissement collectif et reversées à la CUCM, conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire et aux conventions passées avec les Syndicats des Eaux, de même que la redevance consommation d'eau potable dont le montant a été fixée par les Agences de l'Eau.
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Agence de l'Eau Loire Bretagne - Convention de reversement de la redevance pour la consommation d'eau potable

6. Barrage de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal : Travaux sur les équipements électromécaniques - Signature d'une modification n°3 au marché n°23003PRP pour le lot 2

7. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2025 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Ensuite, sans présentation, nous avons les délibérations 5, 6, 7 qui concernent toujours le chapitre de l'eau. Je ne pense pas qu'il y ait de votes différents pour les 3 puisque ce sont des conventions de reversement, de redevances, les travaux de mise aux normes du barrage et les conservatoires d'espaces naturels. Si toutefois il y avait un vote différent. Manifestez-vous ? Non, il n'y en a pas donc je mets aux voix les 3 : la 5, la 6, la 7. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci pour ces 3 délibérations.

Agence de l'Eau Loire Bretagne - Convention de reversement de la redevance pour la consommation d'eau potable

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention de reversement de la redevance pour la consommation d'eau à intervenir avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.*
- *D'autoriser le Président à signer ladite convention.*
- *D'autoriser le Président à signer tout document afférent au dossier.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Barrage de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal : Travaux sur les équipements électromécaniques - Signature d'une modification n°3 au marché n°23003PRP pour le lot 2

Le conseil décide :

- *d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant de délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°3 au marché 2300302PRP, pour un montant de 7 650,00€ HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 6,84% du montant initial du marché hors révision et de 7,66 % avec révisions, sur la base du projet annexé à la présente décision,*
- *d'imputer les dépenses sur les lignes du budget Eau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2025 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2025 et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 18 073,68 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Ressources en eau - Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027 - Autorisation de signature

M. le Président.- La 8, toujours ressources en eau, c'est un accord de territoire Arroux, Somme et leurs affluents, une autorisation de signature. Daniel MEUNIER. Mais il y a des élus intéressés. Bernard FREDON, Jean-Marc FRIZOT et Georges LACOUR. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté. Merci.

Ressources en eau - Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *d'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM dans le cadre de l'Accord de Territoire Arroux, Somme et leurs affluents 2025-2027, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Accord de Territoire, ainsi que tout document s'y rapportant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT et Monsieur Georges LACOUR, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Ressources en eau - Accord de Territoire Bourbince 2022-2027 - Autorisation de signature de la seconde phase 2025-2027

M. le Président.- Restent dehors : Jean-Marc FRIZOT pour la suivante. Je regarde si Bernard FREDON doit rester dehors, non. Donc là on est sur l'accord de territoire Bourbince avec une autorisation de signature. Donc Jean-Marc FRIZOT, Séverine GIRARD LELEU, Marie-Claude JARROT, Jean-François JAUNET, Jean-Paul LUARD, Gilda SARANDAO, Noël VALETTE, Marc REPY, Paulette MATRAY, Jean-Paul BAUDIN, Denis BAUDOT, Denis CHRISTOPHE, Gilbert COULON doivent sortir. Voilà, je mets aux voix, sans présentation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Ressources en eau - Accord de Territoire Bourbince 2022-2027 - Autorisation de signature de la seconde phase 2025-2027

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2025 et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 18 073,68 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Denis BEAUDOT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Gilbert COULON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean-Paul LUARD, Madame Paulette MATRAY, Monsieur Marc REPY, Madame Gilda SARANDAO et Monsieur Noël VALETTE, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

10. Photovoltaïque au sol - Document cadre départemental - Consultation du Préfet

M. le Président.- Vous pouvez rentrer parce qu'on va passer au photovoltaïque au sol. Cette fois, notre collègue Bernard FREDON va nous présenter ce document cadre parce qu'il s'agit là d'un document cadre départemental. Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON.- Merci Président. Chers collègues, le document cadre qui vous a été présenté définit les surfaces agricoles et forestières dont l'usage ne fait a priori pas obstacle à l'implantation de projets photovoltaïques au sol, tel que mentionné l'article L. 111- 29 et l'article L. 111- 30 du Code de l'urbanisme, c'est à dire des projets non agrivoltaïques car ne répondant pas aux critères de l'article L. 314- 36 du Code de l'énergie. Le document cadre départemental a pour objectif d'identifier des sites non valorisables pour l'agriculture susceptible d'accueillir des installations photovoltaïques au sol. Cette identification se fait de 2 manières : par l'identification cadastrale et par les typologies de surface. Il est important de noter que la définition de ces sites ne prend pas en compte d'autres enjeux environnementaux, paysager ou technique et qui pourrait affecter la faisabilité des projets photovoltaïques. Ainsi, certains sites identifiés pourraient ne pas être adaptés à l'accueil de tels projets. Aucun des 9 terrains cartographiés sur le territoire de la CUCM ne correspond au site prioritaire de la stratégie photovoltaïque communautaire en raison de critères d'exclusion par les zones humides et le périmètre des monuments historiques et de leur localisation majoritairement sur du foncier privé. De plus, les 3 sites sur foncier public ne s'inscrivent pas dans cette stratégie car ils sont soit trop proches de monuments historiques, soit situés dans des zones d'activité économique. Les 10 sites prioritaires retenus par la CUCM pour le photovoltaïque au sol ne sont pas des zones agricoles incultes et ne figurent pas dans le document cadre. Cependant, ces sites pourraient être intégrés dans le plan local d'urbanisme intercommunal en tant que zone favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques. En conclusion, le document cadre ne contraint pas les choix de la CUCM dans sa stratégie communautaire car les secteurs identifiés ne sont pas obligatoirement équipés et les sites prioritaires peuvent être intégrés au document cadre une fois validé par le dans le PLUi. Le document cadre est établi par arrêté préfectoral pris après consultation de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des collectivités territoriales concernées. Voilà Président la présentation synthétique de ce document cadre.

M. le Président.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Le document cadre. Comment ? On prend acte. C'est vrai, on prend acte du document cadre. Voilà, tout le monde prend acte, merci.

Photovoltaïque au sol - Document cadre départemental - Consultation du Préfet

Le conseil décide :

- *De prendre acte du document cadre départemental de la Saône-et-Loire.*

Observations : Prise d'acte.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- Dernier chapitre proximité, les fonds de concours. Jean-François JAUNET en l'absence de Yohann CASSIER.

M. Jean-François JAUNET.- Oui c'est une délibération habituelle en fin de conseil, où on vous présente les sommes qui sont demandées, donc qui ont été... pour lequel la commission a émis un avis favorable. Donc voilà les maires concernés vont être ravis d'apprendre qu'ils ont obtenu voilà ces financements de la part de la Communauté sur ce fond de concours.

M. le Président.- Merci. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*

